

MULRONEY

SUITE DE LA PAGE A 1

ces par des livres blancs sur la réforme fiscale, l'expansion régionale et les stratégies de développement industriel, l'immigration et le statut des réfugiés; le gouvernement a aussi promis hier de s'attaquer à «quelques problèmes très sérieux» comme le développement économique des régions défavorisées, la crise énergétique, les pêches et l'agriculture.

Cette session, la première du gouvernement de M. Brian Mulroney, durait depuis le 5 novembre 1984 et aura permis d'adopter une centaine de projets de loi sur les 126 déposes à la Chambre des communes.

Il ne restait, en juin dernier, que trois projets de loi vraiment prioritaires — dont l'un sur le financement de la Voie maritime qui inquiète le gouvernement du Québec — et les conservateurs semblent assurés de la coopération des deux partis d'opposition pour les ramener au feuillet de la prochaine session. Le projet de loi sur les produits pharmaceutiques, «perdu» dans les couloirs du parlement à l'ajournement de la session, reste en outre à négocier, ce qui fait l'affaire des lobbies américains.

Les thèmes de la première moitié du mandat de M. Mulroney seront «accentués et raffinés», a précisé le chef du gouvernement à l'issue d'une session de deux jours, dans la capitale de Terre-Neuve, de son Comité des priorités et de la planification.

L'agenda du premier ministre et des membres de son gouvernement était de toute manière particulièrement chargé: session spéciale du cabinet et rencontre avec le premier ministre du Québec la semaine prochaine à Montréal, tournée dans l'Ouest la semaine suivante, conférence des premiers ministres sur le commerce à Ottawa le 17 septembre, réunion du «Groupe des Sept» au Fonds monétaire international à partir du 26 septembre, lancement de la huitième ronde des négociations multilatérales sur le commerce (Gatt) en Uruguay à la fin de septembre.

Le vice-premier ministre, qui a consulté ses collègues de l'opposition au début de la semaine, a de toute manière recueilli l'impression que MM. John Turner et Ed Broadbent n'avaient pas tellement hâte de rentrer à Ottawa.

Cependant à Ottawa, les porte-parole du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique se sont tous entendus pour déclarer, hier en conférences de presse distinctes, que le gouvernement n'était pas prêt et avait peur.

D'autre part, lorsqu'on a suggéré au vice-premier ministre que les «vacances parlementaires» permettraient en outre au

gouvernement de répondre à toute question embarrassante sur les affaires Stevens et Gravel, le vice-premier ministre a répondu: «La tâche de gouverner le pays et de représenter la population ne consiste pas seulement à rester assis aux Communes».

Le mois de septembre sera en effet particulièrement occupé pour M. Turner, alors que les assemblées de nomination des délégués au congrès libéral de novembre se poursuivront. Quant à M. Mulroney, il maintiendra son rythme de «pre-campagne électorale» en se rendant ce week-end à l'Exposition de Toronto et à un match des Expos à Montréal. Et les trois partis sont actuellement très occupés à préparer les élections partielles de Saint-Maurice au Québec et de Pembina en Alberta, lesquelles constituent un test important de leur popularité et de l'état de leurs organisations respectives.

Si on connaît déjà le jour et l'heure de la lecture du prochain discours du Trône (le 1er octobre à 15h), le ministre des Finances n'a pas voulu préciser la date de son Exposé sur l'état de l'économie. M. Michael Wilson attend tout d'abord les données sur la performance économique du deuxième trimestre. De plus, le cabinet n'a pas encore décidé s'il se contentera de «mettre à jour» son budget de mai dernier ou s'il adoptera de nouvelles mesures — coupures de dépenses et nouvelles taxes — en vue de ne pas dépasser ses prévisions quant au déficit. Dans le premier cas, le ministre des Finances se contenterait d'une conférence de presse, la semaine prochaine à Montréal. Dans le deuxième, il attendra après la réunion du Fonds monétaire et fera donc un Exposé formel aux Communes. C'est actuellement la deuxième hypothèse qui est privilégiée. (En novembre 1984, c'est exactement la même stratégie qui avait été suivie: Discours du Trône et «mini-budget» à deux jours d'intervalle, dans la même semaine).

Le calendrier d'automne du gouvernement confirme enfin le nouveau style d'administration que M. Mulroney a décidé d'adopter, après deux ans de tâtonnement:

■ les Communes siègeront moins souvent et plus de travail sera fait par les comités et des groupes parlementaires;

■ le premier ministre laisse de plus en plus à son vice-premier ministre la gestion des affaires courantes et les grandes décisions se prennent désormais au comité restreint;

■ M. Mulroney profitera de l'allègement de ses tâches au Parlement pour sillonner davantage le pays et se concentrer sur quelques grands dossiers comme le libre-échange, la réforme constitutionnelle et les grands sommets internationaux.



L'arrivée du cortège funèbre

photo Denis COURVILLE, LA PRESSE

STEVE

SUITE DE LA PAGE A 1

saient libre cours à leur révolte. Deux jeunes femmes, accoudées aux poussettes de leurs enfants, se repêtaient, en parlant de l'assassin du jeune Steve, que «l'homme qui a fait ça ne mérite rien d'autre que d'être tué à son tour».

Des conversations, les mots peine de mort et chaise électrique fusaient même. «Le meurtrier de Steve, on devrait le martyriser jusqu'à la fin de ses jours», a dit, de son côté, la jeune Julie Arseneault, qui connaissait bien la petite victime.

D'autres, un peu plus loin, se faisaient moins catégoriques. Comme cette dame qui, sechant une larme derrière ses lunettes fumées, expliquait qu'elle n'arrivait pas à décrire ce qu'elle ressent tellement cette histoire est affreuse et lui fait mal: «Mais c'est la volonté de Dieu, et il faut la respecter», a-t-elle ajouté calmement.

Michel Page, un parent lointain du père du petit Steve, abondait dans le même sens: «Il n'y a qu'une chose qui peut nous empêcher de nous révolter, c'est notre foi. Sinon, on aurait le goût de le tuer».

POLICE

SUITE DE LA PAGE A 1

pour vol qualifié et différents délits de cette nature.

Hier, au Palais de justice de Sorel, près de 200 personnes ont attendu patiemment l'arrivée de Charest qui devait comparaître en Cour des sessions de la paix sous une accusation de meurtre au premier degré.

«Je veux lui voir la face», ont déclaré les curieux. Malgré le temps frais et le vent, on était prêt à attendre toute la journée, à revenir le lendemain s'il le fallait.

Certains affichaient ouvertement leur curiosité, d'autres s'en voulaient un peu: «On ne sait pas trop ce qu'on fait ici. Mais on est instructeurs de hockey, l'imagine qu'on est curieux», ont déclaré trois hommes.

Autour d'une même horreur

du crime commis, on créait des liens, on échangeait: «Faut-tu être malade pour faire des affaires de même! Moi, j'ai des enfants de cet âge-là. Ça fait peur! On a beau les avertir, mais on ne sait jamais...»

Une seule dame se montrait déjà toute prête au pardon: «Il ne devait pas avoir toute sa tête pour faire ça. Moi, je lui ai déjà pardonné, je vais prier pour lui ce soir».

Quand on a finalement annoncé que le prévenu ne comparaitrait que ce matin, la plupart des gens ont annoncé calmement: «Eh bien! on reviendra demain. On veut lui voir la binette à celui-là».

Le corps du jeune garçon a été trouvé mardi à Saint-Antoine, face contre terre à côté de sa bicyclette et un cordon de téléphone enroulé trois fois autour du cou. L'autopsie a démontré que le garçon a été étranglé et avait une vertèbre fracturée. Il



Les parents, Ginette et Maurice Mandeville

photolaser PC

ne semblait toutefois pas avoir été molesté sexuellement. Le garçon avait quitté son domicile pour répondre à l'appel d'un de ses anciens entraîneurs...

C'est ce matin que le procureur de la Couronne, Me Ro-

nald Dudemaine, formulera les accusations contre Charest. C'est seulement en fin d'après-midi hier que les enquêteurs de la Sûreté du Québec lui ont finalement remis le dossier qu'ils ont préparé dans cette affaire.

Cent pays représentés à Montréal au sommet sur la sécurité sociale

■ Quelque 800 personnes provenant d'une centaine de pays participeront, du 2 au 12 septembre, au Palais des Congrès de Montréal, à la XXIe assemblée générale de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS).

Véritable sommet ou parlement international sur la sécurité sociale, cet événement donnera lieu à des exposés et à des échanges en profondeur sur des sujets comme l'assurance invalidité-vieillesse-décès, les aspects juridiques de la sécurité sociale, les allocations familiales, l'assurance-chômage, la prévention et la réparation des risques professionnels, etc.

M. Michel Sanschagrin, coprésident du comité organisateur de cette assemblée, a retracé hier l'historique et les objectifs de l'Association internationale de la sécurité sociale.

Cette organisation mondiale, qui jouit du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU, a été fondée en

1927. Elle regroupe des institutions officielles — et non des pays — chargées de la gestion de la sécurité sociale. Elle compte aujourd'hui plus de 315 membres dans toutes les parties du monde. Son siège est à Genève, au Bureau international du travail, avec lequel elle entretient des relations privilégiées.

L'AISS compte dans ses rangs deux membres canadiens: la Régie des rentes du Québec et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada.

Les objectifs de l'AISS sont d'élargir au maximum la coopération internationale en matière de perfectionnement des techniques et des méthodes administratives de la sécurité sociale.

Depuis 1927, c'est la deuxième fois seulement qu'une assemblée générale de l'AISS aura lieu en Amérique du Nord. Les dernières assemblées se sont déroulées à Washington (en 1964), Leningrad, Cologne, Abidjan, Madrid, Manille et Genève.

LA PAZ

SUITE DE LA PAGE A 1

gère toute la production minière.

Les mineurs, marchant avec femmes et enfants, avaient prévu d'arriver aujourd'hui dans la capitale où la COB leur préparait une «grande réception populaire» avec distribution de vivres et de médicaments.

Rejoint par des paysans, des étudiants, des prêtres et des parlementaires, le cortège, qui compte quelque 6 000 personnes selon des chiffres officiels, se trouvait bloqué hier par l'armée à Calamarca, à 60 km de La Paz, affirme un témoin.

Ces dernières semaines, la situation sociale et politique s'était considérablement dégradée. L'opposition parlementaire et syndicale s'était mobilisée contre la politique minière du gouvernement, sa réforme fiscale et la récente intervention de l'armée américaine en territoire bolivien pour lutter contre les trafiquants de drogue.

L'Église catholique avait recherché mardi et mercredi à réunir autour d'une même table ministres et délégués syndi-

caux, mais le gouvernement s'y serait refusé, selon des sources ecclésiastiques.

La politique menée par le président de centre-droit, Paz Estenssoro, depuis son arrivée au pouvoir le 6 août 1985, a peut-être porté ses fruits sur une économie en faillite mais au prix d'une lourde récession, estiment les économistes à La Paz.

L'hyperinflation a été ramenée de 11 750 p. cent en 1985 à 250 p. cent en 1986. Les réserves de la banque centrale ont été multipliées par dix. L'équilibre fiscal a été rétabli après avoir enregistré un déficit de 30,61 p. cent du PIB en 1984. Mais le chômage a considérablement augmenté, et un Bolivien sur cinq n'a plus d'emploi.

Des centaines de mineurs sont allés grossir les rangs des troupes des trafiquants de cocaïne et se sont rendus aux frontières pour survivre grâce à la contrebande.

Seule l'économie souterraine, drogue et contrebande, a empêché le pays de sombrer dans la banqueroute malgré des exportations qui ne dépasseront pas \$400 millions en 1986, quatre fois moins que dans les années 70.

LES ROUTES À ÉVITER

■ Le chemin Côte-Vertu sera fermé à la circulation en direction est, au-dessus de l'autoroute métropolitaine, à compter de 23 h le 1er septembre, jusqu'à 5 h 30 du matin, le lendemain. La direction ouest subira le même sort, du 2 septembre 23 h au lendemain, 3 septembre, 5 h 30 du matin. Le ministère des Transports recommande aux automobilistes qui verront leur parcours habituel perturbé d'emprunter, en direction nord, soit la voie de service, direction est, soit le boul. Cavendish, direction nord. En direction sud, il suggère la voie de service, direction ouest, ou encore, le boul. Hymus, direction sud.

Pour ce qui est de l'autoroute Décarie, où se poursuivent des travaux d'asphaltage, elle sera fermée en direction nord, entre le chemin de la Reine-Marie et Métropolitain, de 22 h à 7 h au cours des nuits de vendredi et samedi. L'entrée Paré-Jean-Talon, direction nord, devait être ouverte à la circulation hier et il en sera de même, en fin d'après-midi, aujourd'hui, pour l'entrée Plamondon. Toujours en direction nord, la voie de gauche, entre l'échangeur Turcot et Sherbrooke, de même que la voie de droite, entre Sherbrooke et le chemin de la Reine-Marie, seront fermées à toute circulation. Dans l'échangeur Métropolitain et jusqu'à Jean-Talon, les trois voies seront fermées, en direction sud, entre 22 h et 7 h, dans les nuits de vendredi et samedi. Finalement, la voie de droite, entre Jean-Talon et Sherbrooke, et la voie de gauche, entre Sherbrooke et l'échangeur Turcot, seront fermées, direction sud, durant tout le week-end.

La Quotidienne Tirage d'hier à trois chiffres 877 à quatre chiffres 5577

LA MÉTÉO

Vendredi 29 août
AUJOURD'HUI: Min.: 7° Max.: 18°
ENSOLEILLÉ AVEC PASSAGES NUAGEUX.

Québec		États-Unis	
Min.	Max.	Min.	Max.
Albani	0 16	Boston	16 28
Outaouais	2 18	Buffalo	7 24
Laurentides	0 18	Chicago	6 19
Cantons de l'Est	2 18	Miami	26 32
Mouche	2 18	New York	17 29
Québec	2 16		
For-Saint-Jean	0 13		
Kimoussi	2 14		
Gaspésie	4 17		
Bas-Côtedu	4 12		
Sept-Îles	4 12		

les capitales		les capitales	
Min.	Max.	Min.	Max.
Amsterdam	12 17	Madrid	15 28
Athènes	22 34	Moscou	8 17
Atapulca	25 31	Mexico	11 23
Berlin	10 18	Oslo	8 10
Bruelles	8 17	Paris	7 10
Buenos Aires	12 23	Rome	17 30
Copenhague	14 16	Séoul	21 23
Genève	13 19	Stockholm	10 15
Hong Kong	29 33	Tokyo	25 32
Le Caire	23 26	Trinidad	24 32
Lisbonne	16 24	Vienne	14 25
Londres	10 17		

Le chinois pour tous

CLAIRE SACHSÉ FONTAINE collaboration spéciale 68

IMAGE	STYLISATION	CARACTÈRE	ORDRE DES TRAITS

CHUCHOTER À nouveau un caractère triple suggérant l'idée de plusieurs personnes qui rapprochent leurs oreilles pour s'entretenir à voix basse, et peut-être même... conspirer!

Il se prononce: NIE (nié).

La semaine prochaine: nous continuons avec des caractères concernant le corps humain.



Donna Jean Newman

photo CP

ENQUÊTEUR DÉPÊCHÉ À OTTAWA

La police réclame le dossier médical de Donna Newman

■ Confidentialité oblige. Muni d'un mandat de perquisition, l'enquêteur de l'escouade de la moralité à la police de la CUM devait se rendre, ce matin, dans un hôpital et une clinique privée d'Ottawa afin d'y obtenir le dossier médical de Donna Jean Newman, inculpée de prostitution et présumément porteuse d'anticorps du SIDA.

NICOLE BEAUCHAMP

Détenue au quartier général de la police, la jeune femme de 20 ans reviendra en Cour municipale cet après-midi, afin de connaître sa sentence. Devant le juge André Massé, elle a en effet plaidé coupable, hier, aux accusations de sollicitation pour fin de prostitution et d'entrave à la justice pour avoir fourni une fausse identité à un agent de la paix.

Cet aveu a abrégé la comparution de Mme Newman qui, le teint blafard et l'allure d'une adolescente malingre, tentait de dissimuler son visage aux regards des journalistes en détournant la tête et en plaquant son paquet de cigarettes contre sa joue gauche.

N'était-ce du mot SIDA accolé à son nom, elle serait passée inaperçue dans le défilé des prévenues. Mais l'espèce de branle-bas judiciaire autour de sa cause reflète bien l'effervescence juridique que provoque la maladie mortelle dans une vingtaine de pays à travers le monde.

Le syndrome d'immuno-déficience acquise suscite autant de questions éthiques et légales que médicales. C'est ainsi que le Dr Jean Robert, chef du département de santé communautaire de l'hôpital Saint-Luc et secrétaire du Comité SIDA-Québec, a été assigné à témoigner aujourd'hui à titre de médecin expert.

La détention, puis la remise en liberté provisoire de Mme Newman, accusée de prostitution dans la capitale canadienne en mai dernier, avaient déjà fait couler beaucoup d'encre dans les journaux anglophones. Son avocat d'alors, Me Michael Edelson, avait évoqué la Charte des droits pour dénoncer la façon de procéder des policiers d'Ottawa tout en cherchant à savoir si ces derniers avaient écouté la jeune femme en se basant sur un dossier médical. Celle-ci leur avait déclaré « avoir été en contact avec le SIDA ».

Le tribunal avait donc libéré Mme Newman sous des conditions particulières, dont l'interdiction de quitter le territoire juridique pendant un certain temps. En vertu de la loi ontarienne sur la protection de la santé publique, elle devait aussi « se comporter de façon à ne pas contaminer d'autres personnes ». En termes clairs, elle devait cesser de s'adonner à la pratique du plus vieux métier du monde.

Recherchée partout

Après avoir émis un mandat d'arrestation contre elle à la fin de mai, la police d'Ottawa a lancé un avis de recherche à travers le pays. Selon les responsables du service des relations publiques de la police de la CUM, cet avis leur est parvenu le 19 juin dernier. Les policiers de l'escouade de la moralité affirment quant à eux l'avoir reçu le 24 juillet dernier.

« Nous ignorons depuis combien de temps Mme Newman séjourne à Montréal. Et avancer un chiffre quant au nombre de clients avec lesquels elle aurait pu avoir des rapports tient de l'approximation », d'affirmer le sergent Luc Malouin et le constable Claude Cormier. Les policiers l'ont même épinglée par hasard. « Elle a sollicité un agent dans le secteur de la rue Sainte-Catherine et du boule-

vard Saint-Laurent. On l'a arrêtée et l'on a vérifié son identité qui correspondait à notre fiche de signalement », de préciser le sergent Malouin.

La police de la CUM s'est empressée de diffuser un communiqué conseillant à « tout client possible de Mme Newman » de consulter un médecin. L'affolement d'avoir pu contracter le virus humain d'immuno-déficience acquise (VIH), comme le dénomme maintenant l'Organisation mondiale de la santé) surpasse sans doute la probabilité. « Dans le cas d'une personne porteuse d'anticorps du SIDA, le risque de transmission est faible et non vérifiable. On se lance sur un terrain plein de présomptions », a déclaré à LA PRESSE le Dr Jean Robert.

Selon ses explications, les tests sanguins actuels ne font que mesurer les anticorps du VIH et les résultats positifs ne signifient rien d'autre que la personne a été exposée au rétrovirus. En ce cas, aucun test ne permet d'indiquer si la personne est porteuse ou non du rétrovirus. « On estime qu'une personne sur dix — c'est un ordre de grandeur discutable — ayant des tests de confirmation séro-positifs développera la maladie qui n'est pas contagieuse mais transmissible par le sang et par le sperme », d'ajouter le Dr Robert.

EN BRIEF

Noyade de 133 caribous au Nouveau-Québec

■ Pas moins de 133 caribous se sont noyés, le 10 août dernier, dans les chutes du lac Patu, à quelque 200 kilomètres au nord de Schefferville. Les responsables du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche étudient actuellement deux hypothèses pour expliquer cette tragédie: une crue soudaine aurait pu se produire dans la rivière se déversant dans le lac Patu ou, encore, les cervidés auraient traversé à un endroit trop rapproché des chutes et auraient été entraînés par le courant. Cette hécatombe a été signalée par des chasseurs sportifs. Le lac Patu fait partie d'un bassin hydrographique se déversant dans la rivière Caniapiscou. Ce secteur abonde en rapides et chutes mais, en temps normal, ils sont inoffensifs. Ils peuvent toutefois s'avérer dangereux lors d'une crue soudaine. Les biologistes soulignent qu'il est fréquent que le caribou traverse une rivière trop près des chutes dont le bruit les attire. De tels incidents ne sont pas rares, non plus, au Nouveau-Québec.

Tué d'un coup de couteau au cours d'une bagarre

■ Un jeune homme de 25 ans, Mario Jolicoeur, a été tué d'un coup de couteau en plein cœur, dans la nuit de mercredi, lors d'une bagarre au bar-salon Ronald, rue Notre-Dame, dans l'ouest de Montréal. La victime est décédée quelques minutes après son arrivée à l'hôpital Royal-Victoria. Selon la version des témoins, le drame est survenu vers 23 heures, au moment où une bagarre a éclaté parmi des clients. Ces derniers ont été interrogés par la police qui est actuellement à la recherche d'un suspect. L'enquête est dirigée par le sergent-détective Jacques Auger de la police de la CUM. Il s'agit du 39e meurtre à survenir depuis le début de l'année sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

Un vol au presbytère de McMasterville

■ Le vicaire de la paroisse Sacré-Coeur de McMasterville a été blessé à un oeil et à un pied, la nuit dernière, en tentant de maîtriser deux voleurs qui venaient de s'introduire dans le presbytère. Ces derniers ont ficelé le prêtre avec un fil téléphonique, après l'avoir blessé, et ont pris la fuite avec une centaine de dollars. Le vicaire s'est rapidement libéré de ses liens et a fourni le signalement des suspects aux policiers qui ont procédé à une arrestation. Les deux hommes devront comparaître sous peu au Palais de justice de Longueuil.

Les personnes handicapées mécontentes de la STCUM

■ Plusieurs personnes handicapées, membres du Regroupement des usagers du transport adapté, ont présenté leurs doléances, hier soir, au conseil d'administration de la Société de transport de la CUM. Leur présidente, Mme Murielle Lebret, a déclaré que les attentes téléphoniques sont de plus en plus longues et que les minibus accusent des retards considérables. Le Regroupement s'est plaint de la coupure de 16 postes chez les chauffeurs de minibus et des nombreuses lacunes du système d'informatique. Le mémoire a été présenté au président du conseil d'administration, M. Yves Ryan. Il sera étudié au cours des prochaines semaines.

Ultramar coupable d'avoir trompé le consommateur

■ La pétrolière Ultramar a été reconnue coupable, hier, d'avoir agi illégalement en passant des contrats de fourniture de mazout avec des consommateurs, les induisant en erreur. Le juge Gilbert Morier, de la Cour des sessions, à Montréal, a remis la sentence au 8 septembre prochain. Au cours de l'automne 83 et de l'hiver 84, Ultramar accordait aux consommateurs des réductions pouvant aller jusqu'à 0,055 cents le litre. La compagnie ne mentionnait pas, toutefois, que ce rabais pouvait être modifié unilatéralement pendant la période contractuelle, de sorte que les nouveaux clients avaient l'impression qu'ils bénéficieraient de cette réduction pendant toute la durée du contrat. Or, dans les mois suivants, Ultramar a relevé ses prix sans aviser sa clientèle, laissant croire que la hausse apparaissant sur les factures était due tout simplement à un relèvement du prix affiché, hausse qui n'était pas justifiée par les conditions du marché.

L'AN DERNIER, À MONTRÉAL

Le vandalisme a coûté plus de \$6 millions

■ Le vandalisme comptabilisé dans les services municipaux de la Ville de Montréal aura coûté plus de \$900 000 aux Montréalais au cours de la dernière année financière. Telle est la conclusion à laquelle arrive le bureau du contrôleur de la Ville à la suite d'une consultation des différents services effectuée à la demande de LA PRESSE.

GUY PINARD

Si on ajoute à ce montant les coûts engendrés par le vandalisme à la STCUM, à la CÉCM et chez Bell Canada, on en arrive à un total très conservateur de \$6 millions.

Les lecteurs auront remarqué que le montant de \$900 000 pour la seule Ville de Montréal est légèrement inférieur au total de \$1 million avancé l'an dernier par M. Yvon Lamarre, président du Comité exécutif de la Ville.

Selon Jacques Delisle, du bureau de M. Lamarre, cette situation s'explique par le fait que, depuis deux ans, plusieurs édifices municipaux sont dotés de gardiens de sécurité. Même si leur tâche primordiale consiste à assurer la sécurité des cadres et du personnel de la Ville,

leur seule présence incite les vandales à faire preuve de prudence et de circonspection.

Il est à noter que certains autres bris et dommages qu'il est impossible d'imputer avec certitude au vandalisme ne font pas partie de ce total. Et certains items, comme les outils qui ne sont remplacés qu'au cours de l'année suivante, sont imputés au budget de l'année de remplacement.

Les immeubles vandalisés

Les dommages les plus importants, évalués à \$500 000, sont causés aux immeubles et aux terrains qui sont la propriété de la Ville. Ces dommages se présentent sous différentes formes, selon M. Delisle, qui en dresse une liste non exhaustive: menuiserie, peinture, plomberie, et système d'électricité endommagés; ampoules et vitres brisées; bris et graffiti dans les salles de toilette; bris de l'équipement audio-visuel; dommages aux tables, bancs et balançoires de parc; lampadaires de rues brisés ou endommagés, etc.

Les bris divers aux portes, aux fenêtres et à l'outillage des locaux loués (surtout des écoles) occasionnent des dépenses additionnelles de \$50 000 à la Ville de Montréal.

Le deuxième montant le plus important va aux parcomètres, qui coûtent environ \$200 000 en réparations à la Ville de Montréal.

Suivent ensuite les réparations à la flotte de véhicules de la Ville, au coût de \$56 000. Les dommages sont de différents ordres: pneus crevés par malice, antennes brisées, bris anormaux de la mécanique, pare-brise et vitres brisées, etc.

Le vandalisme aux enseignes de la circulation coûte \$31 000 par année, et la Ville doit dépenser \$10 000 pour les bris des outils et des pièces d'équipement imputables au vandalisme.

Enfin, souligne M. Delisle, il faut ajouter une somme de \$70 000 pour du vandalisme qu'on ne peut regrouper sous un des items précités. On pourrait penser aux arbres brisés, aux pots de fleurs vidés de leur contenu ou envahi par les ordures, etc.

À la STCUM

Le vandalisme est aussi un problème très aigu à la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal.

Grâce aux efforts déployés au cours des récentes années, le problème des graffiti a été réglé avec un certain suc-

ces, exception faite du secteur ouest du territoire desservi par la STCUM.

Mais, selon le service des relations publiques de la STCUM, il existe deux problèmes plus aigus: celui des sièges d'autobus et de métro, et celui de la gomme dans les stations de métro.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, les employés de la STCUM doivent réparer ou remplacer pas moins de 12 500 sièges d'autobus par année, au coût de \$1,4 million. Comme la STCUM possède une flotte de 1 930 autobus, on en arrive à une moyenne de 6,5 sièges réparés ou remplacés par année. Il importe de souligner que ces statistiques se limitent aux réparations majeures effectuées au garage Crémazie et ne comprennent pas les réparations mineures effectuées dans les neuf autres garages d'autobus.

Les réparations à la cuvette des sièges des 759 voitures de métro ont coûté l'an dernier \$302 000. Comme on a réparé 11 500 sièges, on en arrive à une moyenne de 15 sièges par voiture de métro par année.

En ce qui a trait au problème de la gomme sur les planchers des stations de métro, il a pris des proportions alar-

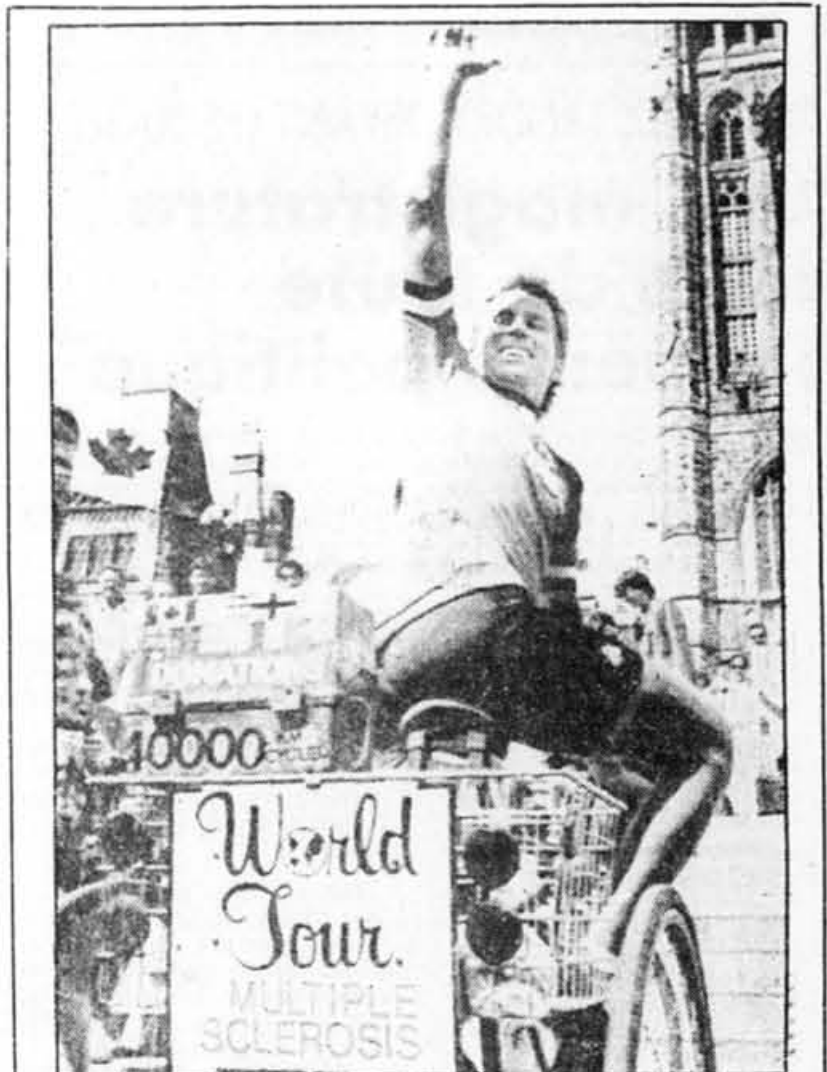
mantes même si on a doublé le nombre des poubelles sur les quais des gares et dans les corridors. L'enlèvement de la gomme occupe l'équivalent de 30 personnes par année, car la seule façon économique d'enlever la gomme consiste à la gratter.

La CÉCM et Bell Canada

Selon Mme Henriette Robaday, porte-parole de la Commission des écoles catholiques de Montréal, la situation est toujours aussi inquiétante dans les écoles: le vandalisme coûte bon an mal de \$2,5 à \$3 millions en frais de remplacement et de main-d'oeuvre. Ce chiffre est valable depuis plusieurs années et comprend les dommages causés par le feu et les inondations, le vol avec effraction, les vitres brisées et la destruction du matériel pédagogique ou autres, etc.

Enfin, chez Bell Canada, le problème du vandalisme n'est pas aussi aigu qu'on pourrait le croire à première vue, tout en restant inquiétant.

Selon Louise Delisle, porte-parole de la société, le vandalisme coûte environ \$350 000 sur l'ensemble du territoire québécois, dont environ \$240 000 à Montréal seulement. L'an dernier, environ 300 des 36 000 téléphones publics de Bell ont été vandalisés.



Le héros de la sclérose en plaques

Richard Beecroft a été accueilli en héros, hier, sur la Colline parlementaire, après avoir complété un tour du monde à bicyclette pour sensibiliser les populations aux ravages de la sclérose en plaques. Beecroft avait amorcé son périple de 40 000 kilomètres à Toronto, le 4 septembre 1983, et l'avait officiellement terminé au même endroit, le 19 août dernier. Il a l'intention de prendre du repos auprès de ses amis et de sa famille, au cours des prochaines semaines, après quoi il se rendra à New York, Montréal et en Inde. Beecroft, âgé de 36 ans, a été frappé de la sclérose en plaques à l'âge de 19 ans et a perdu 50 p. cent de ses facultés de coordination en plus de connaître des troubles de vision. Son aventure n'avait pas pour objectif la cueillette de fonds.

photo CP



Gilles Lorion



Daniel Lenseigne

AGRESSION SEXUELLE À LONGUEUIL La police recherche un troisième suspect

La police de Longueuil sollicite l'aide du public pour retracer un homme d'une vingtaine d'années qui serait impliqué dans une affaire d'enlèvement, de séquestration et d'agression sexuelle survenue, dans la soirée du 14 août dernier, au Centre commercial Jacques-Cartier, à Longueuil.

Une jeune fille de 17 ans avait alors été entraînée dans une voiture par deux jeunes gens, au moment où elle marchait dans la rue, non loin du centre commercial. Un troisième jeune se trouvait dans la voiture; le trio a conduit la jeune fille sous le pont Jacques-Cartier pour l'agresser sexuellement.

Grâce aux renseignements fournis par la victime, les policiers ont arrêté, le 16 août, deux jeunes de 20 ans qu'elle soupçonne d'avoir entraîné la jeune fille dans la voiture. Il s'agit de Gilles Lorion et Daniel Lenseigne, tous deux de Longueuil. Ils ont comparu en Cour des sessions de la paix sous trois chefs d'accusation :

enlèvement, séquestration et agression sexuelle.

Mais le troisième jeune, probablement le propriétaire du véhicule, est toujours au large. Il serait, lui aussi, âgé d'une vingtaine d'années. De race blanche et de petite taille, il a les cheveux bruns, longs jusqu'aux épaules, et il portait, le soir de l'incident, un jeans, une chemise blanche et une veste de cuir sans manche.

Sa voiture serait une automobile américaine qui date de la fin des années 70, noire ou marine, à quatre portières. L'intérieur est de couleur rouge, les sièges recouverts de peluche, et le tableau de bord porte l'inscription *Rock et luck the world*.

Toute personne croyant être en mesure de fournir des renseignements utiles est priée de communiquer avec les sergents-détectives Yvon Lauzier ou Claude Mainville au 646-8461 ou avec l'officier de service au 646-8500. Ces informations seront traitées confidentiellement.

Les policiers de la CUM pourront mieux intervenir dans les chicanes de ménage

La police de la Communauté urbaine de Montréal pourra maintenant intervenir dans les querelles de famille. C'est là l'une des grandes victoires des femmes victimes de violence qui, depuis dix ans, font pression auprès du ministère québécois de la Justice pour que l'article 450 du Code criminel, qui prévoit les cas de voies de fait contre les conjointes, soit appliqué par les policiers du Québec.

FRANÇOIS FOREST

M. Alain St-Germain, de la police de la CUM, a dévoilé hier les grandes lignes de la « politique d'intervention en matière de conflits intra-familiaux » qu'il est chargé d'appliquer dès le 1er septembre.

Essentiellement, tout conflit intra-familial qui sera signalé devra être consigné, qu'il s'agisse d'une plainte à caractère social ou criminel. Il s'agit là d'une première.

Le policier devra prendre les mesures nécessaires pour sécuriser et protéger la victime, procéder s'il y a lieu à l'arrestation de l'agresseur en utilisant — et cela également est nouveau — la procédure d'arrestation sans mandat.

Il devra enfin fournir l'information pour que la victime, comme l'agresseur, puissent s'adresser à des organismes com-

munitaires pour recevoir de l'aide.

Deux organismes ont accepté hier de collaborer au programme: le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence et *Pro-Gam*, un organisme qui intervient auprès des hommes physiquement ou psychologiquement abusifs envers leur partenaire.

Dans les prochains jours, une équipe de 12 moniteurs spécialement formés à l'Institut de police de Nicolet dispensera aux 3 000 policiers patrouilleurs la CUM un cours intensif de quatre heures qui devrait leur permettre d'intervenir dans des situations souvent extrêmement délicates: femmes et enfants battus, alcoolisme, toxicomanie, psychotiques, dépressifs, etc.

Alain St-Germain reconnaît que la tâche sera lourde et difficile. « Nous avons, dit-il, fait un test-maison dans un certain district (Montréal en compte 24). Or, en deux semaines, nous avons rédigé 300 rapports. La semaine qui avait précédé cette expérience, nous n'en avions fait que huit. »

S'il ne peut prédire exactement la charge de travail que la nouvelle politique occasionnera aux patrouilleurs, M. St-Germain est d'ores et déjà persuadé qu'elle sera considérable.

Selon les dernières statistiques, 50 p. cent des femmes qui portent plainte pour violence conjugale en demandent le retrait des qu'elles doivent se présenter en cour. Menaces, harcèlement, excuses de l'agresseur ont bien souvent raison de la volonté des victimes de recourir aux tribunaux. Dorénavant, les travailleurs sociaux de la CUM veilleront au suivi de ces plaintes.

Madeleine Lacombe, présidente du Regroupement provincial des maisons d'hébergement, cautionne pour l'instant l'initiative. « Depuis le temps qu'on demande que les policiers fassent leur travail en établissant des rapports et des preuves, il va de soi que nous allons collaborer. Mais nous serons vigilants. Chaque maison d'hébergement (Montréal en a huit) devra compiler ses statistiques. Ce sera une façon de voir si l'opération fonctionne vraiment, si les policiers prennent au sérieux ce nouveau mandat. »

Mme Lacombe ajoute qu'il faudra éviter de concentrer les efforts dans les quartiers à risque. « Les avocats, les médecins, les gérants de banque, aussi bien que le plombier ou le chômeur, peuvent violenter leur conjointe », rappelle-t-elle.

Chaque maison d'hébergement refuse chaque année, faute de places disponibles, entre 200 et 300 femmes victimes de violence conjugale.

POMPISTES La grève n'a pas été déclenchée

Même s'ils en avaient le droit, les pompistes aux aéroports de Dorval et de Mirabel ne sont pas sortis en grève, hier soir, préférant attendre de rencontrer le médiateur, M. Roch Saint-Hilaire, mardi prochain. Ce n'est qu'après cette rencontre qu'ils décideront s'ils feront la grève ou pas.

M. Dominic Accese, président de la loge aérienne 2301 de l'Association internationale des machinistes, a expliqué hier que les 87 membres de son syndicat, qui font le ravitaillement des avions aux deux aéroports, veulent d'abord voir si leur employeur, Consolidated Aviation Fueling Services (CAFAS), fera une nouvelle offre lorsqu'il rencontrera M. Saint-Hilaire aujourd'hui.

La dernière offre patronale réduit de 67 p. cent les salaires et les avantages sociaux; le taux horaire passerait de \$13,39 à \$8. Les pompistes sont prêts à accepter un gel des salaires jusqu'en juillet 1987.

M. Saint-Hilaire a été nommé médiateur cette semaine par le ministre du Travail fédéral pour tenter de rapprocher les parties. Un commissaire-conciliateur, Me Claude Foisy, dans son rapport rendu public la semaine dernière, n'a fait aucune recommandation justement à cause de l'écart entre les positions patronales et syndicales.

ROGER D. LANDRY DEVANT LES JUGES Une magistrature libre de toute influence politique

Il serait sage d'attendre au moins un an avant de nommer à la magistrature une personne qui a été active en politique. Ce délai obligatoire devrait être calculé à partir de la fin de la carrière politique de celui qu'on veut nommer juge. De cette manière, on atténuerait les critiques qui suivent habituellement certaines nominations d'hommes politiques à des postes de magistrat et qui apparaissent trop clairement comme des récompenses pour services rendus à un parti.

FLORIAN BERNARD

Cette suggestion — parmi bien d'autres — a été faite par le président et éditeur de LA PRESSE, M. Roger D. Landry, alors qu'il s'adressait aux juges des tribunaux civils à l'issue du symposium organisé par le Conseil de la magistrature du Québec. Dans sa conférence intitulée « Le juge vu par le profane », M. Landry a proposé aussi qu'on cesse de parler de tribunaux supérieurs et inférieurs. Il n'y a pas de grande et de petite justice, a-t-il dit. Et il est inadmissible qu'il y ait des écarts aussi considérables entre la rémunération des juges nommés par le gouvernement provincial et celle des magistrats nommés par le gouvernement fédéral.

M. Landry a déclaré que le pouvoir politique ne doit jamais asservir, ni directement ni indirectement, la fonction de magistrat. Il est inconcevable qu'un chef politique, même un premier ministre, dicte quoi que ce soit concernant un jugement à rendre. Sur ce plan, M. Landry estime qu'on ne devrait plus confier à des juges la présidence de commissions d'enquête à savoir politique. Il se demande si

on ne dévalue pas le rôle du juge en le faisant descendre dans des arènes où d'autres personnes pourraient tout aussi bien faire l'affaire.

Le président et éditeur de LA PRESSE a cité certaines enquêtes à saveur nettement politique, par exemple celle qu'on a confiée récemment au juge William Parker dans l'affaire Sinclair Stevens. Le juge en chef de la Cour suprême du Canada, Brian Dickson, a déjà critiqué les gouvernements pour leur tendance à confier de tels mandats à des juges.

Sur un autre plan, celui du journalisme, M. Landry a invité la magistrature à recourir le moins souvent possible aux témoignages de journalistes. De tels témoignages ne devraient être requis que lorsqu'il est virtuellement impossible d'établir une preuve autrement.

D'autre part, M. Landry est d'avis que le journaliste doit être traité devant les tribunaux comme n'importe quel citoyen ordinaire. Tout en étant partisan de la protection des sources, M. Landry estime que la justice et la vérité doivent d'abord être servis, surtout en matière de droit pénal.

M. Landry a invité la magistrature à ne pas abuser de l'immunité du banc, par exemple, en se permettant parfois des commentaires blessants à l'endroit de témoins ou accusés. De tels commentaires ne rabaissent pas l'image de la magistrature.

En conclusion, M. Landry a invité les juges à toujours rechercher l'excellence dans le respect et la dignité des personnes. C'est, selon lui, une question d'amour du travail bien fait et d'une véritable hantise de la perfection.

Ai-je bien entendu congé?



Michel Gagné n'a pas quitté la CDL

Un titre paru en page A-4 dans LA PRESSE, hier, « Le maire de Boisbriand démissionne de la CDL pour mieux défendre Mirabel », était faux. Le maire de Boisbriand, Michel Gagné, n'a pas démissionné de la CDL (Corporation de développement des Laurentides), mais du Conseil consultatif des aéroports de Montréal, comme l'indiquait le premier paragraphe de l'article. Toutes nos excuses.

Résultats

Tirage du 27-08-86			
649			no. complet-monture
7 11 18 33 38 40			32
GAGNANTS		LOTS	
Prochain tirage:	6 6	0	1 551 568,905
samedi 30 août	5 6 +	2	293 074,105
	5 6	279	1 606,505
Gros lot (approx.):	4 6	13 678	63,005
3 500 000,00\$	3 6	244 990	10,005
Ventes totales:		13 106 291,005	

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LA PAROLE EST AUX VULCANOLOGUES

La catastrophe de Nyos peut-elle se reproduire ?

■ YAOUNDE (AFP) — Au lac de Nyos, la parole est désormais en priorité aux vulcanologues dont les examens doivent permettre — espère le gouvernement camerounais — d'évaluer avec un bon degré de certitude les risques que se reproduise à court terme un sinistre du genre de celui qui a fait 1534 morts jeudi dernier.

Une semaine après la catastrophe, de nombreux grands noms de la vulcanologie mondiale sont sur les lieux, notamment le Français Haroun Tazieff, arrivé hier. Outre l'analyse générale du volcanisme de la région, ils devront, en priorité, pour déterminer les causes précises de la catastrophe, répondre à une question qui a déjà suscité un débat d'experts : la nappe toxique était-elle bien composée, comme les témoignages semblent l'indiquer, de gaz carbonique et d'hydrogène sulfureux ?

Pour le vulcanologue François Leguern, du Centre national français de la recherche scientifique (CNRS), seule la présence de gaz carbonique — plus lourd que l'air — explique que les émanations n'aient touché que les villages en contrebas du lac de Nyos. D'autre part, selon le

ministre camerounais de l'Administration territoriale, un chimiste français a découvert autour du lac des traces d'hydrogène sulfureux, et les rescapés ont raconté qu'ils avaient senti une « odeur d'oeuf pourri », caractéristique de ce gaz.

Autopsie

L'hypothèse selon laquelle les émanations étaient composées d'un « cocktail » de gaz carbonique et d'hydrogène sulfureux semble donc prendre corps. La médecine devrait, au demeurant, venir au secours de la vulcanologie : les corps de plusieurs victimes doivent être soumis à autopsie. La présence d'hydrogène sulfureux expliquerait les brûlures de la peau et des poumons de presque tous les blessés — quelque 500. Cependant, les médecins ne comprennent pas pourquoi les brûlures se présentent sous formes de petites taches aux endroits du corps non protégés par les vêtements, et non par plaques.

Quand le doute sera levé sur la composition exacte des émanations, les vulcanologues devront tenter de prévoir si le phénomène risque de se reproduire bientôt dans l'un quelconque des vingt lacs de la région qui, com-

me le lac de Nyos, sont les lacs de cratère.

Tout indique, en effet, que la catastrophe est due à ce que les experts appellent le volcanisme « de type camerounais », qui se caractérise par une explosion gazeuse unique, laquelle libère des gaz qui tuent les hommes et les animaux, mais épargnent la végétation.

La « dorsale camerounaise » est en activité sismique permanente, et le mont Cameroun, qui domine la région du haut de ses 4 100 mètres, a déjà fait éruption à cinq reprises depuis le début du siècle.

En outre, la région est fréquemment le siège de petites secousses telluriques, trop faibles pour être perçues par la population mais qui peuvent, par leur fréquence, favoriser les glissements de terrains, et surtout la montée du magma ou les fuites de gaz magmatiques. Les gaz s'accumulent alors dans des poches sous les lacs de cratères jusqu'au jour où l'énorme bulle explose.

Selon M. Apollinaire Zogning, chercheur au Centre géographique camerounais, c'est ce qui a causé la mort de 35 personnes en août 1984 au lac Mono-

um, à l'ouest du pays, et sans doute ce qui s'est produit au lac de Nyos.

Des secours abondants

D'autre part, l'aide internationale à laquelle le président Paul Biya avait fait appel après la catastrophe du lac de Nyos continuait hier d'arriver massivement, une semaine après le sinistre. Du monde entier parviennent des médecins spécialistes, des vulcanologues, des tentes et des vêtements.

L'Allemagne fédérale, l'Espagne et l'Italie, notamment, ont affrété des avions spéciaux qui vont acheminer des dizaines de tonnes de matériels pour les réfugiés.

Outre l'aide internationale, la solidarité nationale joue à plein et les secours affluent aussi de toutes les régions du pays, où les mouvements politiques organisent des collectes tandis que les entreprises et les simples citoyens proposent vivres et vêtements.

La grande crainte du gouvernement camerounais est à présent, outre la possibilité d'un nouveau sinistre, d'avoir à réinstaller totalement les personnes évacuées, au cas où les spécialistes ne pourraient assurer que tout danger est désormais écarté.



La culture et l'argent

■ Il vous reste trois ou quatre jours pour goûter les joies du Festival des films du monde.

Je laisse mes collègues, particulièrement le duo Dussault-Perreault, vous parler de la grande compétition et même des films tout court.

Les films sont bons certes, mais le public, aussi, est merveilleux. Les critiques étrangers n'en reviennent pas de trouver, chaque matin, des salles comblées pour des films italien, hongrois, coréen et de tous les coins de la planète.

Moi, j'aime surtout le climat de foire du week-end, aux cinq cinémas Parisien de la rue Sainte-Catherine. En fin d'après-midi, on se croirait à un marché de la bouffe mexicain. Les gens s'énervent, s'obstinent, se poussent et finissent par aboutir dans l'une ou l'autre salle.

Ça donne parfois de drôles de résultats. Dimanche dernier, nous voulions voir le film italien *I soliti ignoti*. C'était complet ! Il a donc fallu se rabattre sur notre second choix *The Smile of the Lamb*, de l'israélien Shimon Dotan. Mais, voyez-vous, nous nous sommes trompés de numéro pour aboutir, au Parisien 2 au lieu du 3, devant *L'hirondelle et la mésange*, un film muet réalisé en 1920 et récemment retrouvé dans les entrepôts de la Cinémathèque française.

Quelle heureuse faute ! D'abord l'erreur nous a permis de revoir la chanteuse Pauline Julien et son compagnon, l'ex-ministre Gérard Godin, qui, eux, ne s'étaient pas trompés de salle. Le film, un étonnant chef-d'oeuvre, nous rappelle que le cinéma était peut-être meilleur quand il ne pouvait compter que sur les images pour transmettre son message.



Ce qui ne m'a pas empêché de me tracasser les ménages à propos de ce jeune homme qui se promenait, calepin en main, pour poser toutes sortes de question le long de la file d'attente.

Le genre d'enquête qui sent le sondage de marketing : Voulez-vous répondre à quelques questions ? Vous venez d'où ? Vous logez où ? Vous êtes à Montréal pour longtemps ?

Quand notre brave enquêteur repérait un Canadien des autres provinces ou, encore mieux, un Américain pur laine, les questions s'allongeaient : Quand et comment avez-vous décidé de venir nous voir ? Pourquoi ? Allez-vous revenir ?

Menant ma propre enquête, je devais ensuite apprendre qu'il s'agissait d'un agent d'Econosult, une compagnie de consultation et de marketing du groupe Lavalin.

Et oui, Econosult fait, cet été, des enquêtes de clientèle pour quatre grands événements montréalais : l'exposition du peintre-sculpteur Miro au Musée des beaux-arts, les Trésors de Chine au Palais de la civilisation, le Festival de jazz et le Festival des films du monde.

Ces enquêtes sont conduites pour le compte de la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM) mais aussi pour certains ministères fédéraux et provinciaux qui défraient une partie de la note.

On veut dresser un portrait de la clientèle des grands événements estivaux pour évaluer les stratégies de marketing mises de l'avant, particulièrement aux USA, pour attirer le précieux tourisme étranger.



Bien plus, c'est la deuxième année qu'on s'adonne à ce genre d'exercice. L'été dernier, l'enquête avait porté sur neuf grands événements de Rendez-vous Montréal de l'été 1985 : le Festival international de Jazz, le Festival juste pour rire, le Festival de théâtre des Amériques, le Festival de théâtre pour les jeunes, l'exposition Ramses 11, l'exposition Picasso, le Grand Prix automobile, le tournoi de tennis Players et le Festival des films du monde.

L'enquête a bel et bien été faite ; les résultats existent noir sur blanc. Mais ils n'ont jamais été dévoilés officiellement. Pour deux raisons : le refus d'un des organismes concernés (le Festival des films du monde, semble-t-il) et l'incurie du gouvernement fédéral.

Toute l'entreprise était, en effet, partie d'un projet-pilote mis de l'avant par le ministre de l'expansion industrielle (appuyé par Tourisme Canada et le ministère des communications) pour étudier l'incidence de la culture sur le tourisme dans trois villes canadiennes : Charlottetown, Guelph et Montréal.

Le MEIR devait procéder à l'analyse des résultats fournis par Econosult. Cette analyse a été complétée mais jamais divulguée. (Selon le témoignage d'un informateur qui a pris connaissance de l'étude, il est heureux qu'on l'ait prudemment déposée sur une tablette, tellement ça ressemblait à un grossier brouillon.)



Il n'est pas facile de mettre les morceaux ensemble dans ce difficile dossier de l'impact économique des grands événements à caractère culturel ou de loisir au sens large.

Et pourtant, on commence enfin (Montréal est ici grandement en retard sur Toronto, qui a compris depuis une bonne décennie que les industries culturelles sont partie intégrale de la vie économique d'une métropole) à débattre publiquement des grands événements des étés montréalais.

D'un côté, les promoteurs Simard (jazz), Losique (films), Gosselin (les arts contemporains) la brasserie Labatt (le grand prix automobile), les Américains et la bière Miller (Le Musicfest) ont, cet été, fait les manchettes plus souvent qu'à leur tour. Faut-il ou non subventionner ces événements ? Si oui, lesquels et selon quels critères ?

D'autre part, le successeur de Jean Drapeau et nouveau chef du Parti civique, Claude Dupras, est entré dans la ronde en affirmant qu'il était prêt à venir au secours du Grand prix automobile mais pas au Festival de jazz. Ce qui a fait dire à son adversaire, Jean Doré du RCM, qu'il ne voyait pas pourquoi la ville ramasserait les cannettes de bière sur l'île Notre-Dame mais refuserait de le faire sur la rue Saint-Denis.

Bref, la place de ces événements dans la vie montréalaise et le rôle qu'y doivent jouer les pouvoirs publics sont maintenant au coeur du débat électoral de Montréal.



Ce débat fait justement ressortir de façon criante le retard de Montréal dans l'élaboration d'une politique d'ensemble pour le développement des activités culturelles en général et plus particulièrement des grands événements qui sont devenus le lot estival de notre métropole.

L'après-Drapeau permettra enfin de s'attaquer à ce problème de taille afin de rattraper, si possible, le retard pris par rapport à notre grande rivale ontarienne.

Le vide est tellement inquiétant que les gens d'affaires, via la Chambre de commerce et le Board of Trade, viennent de mettre sur pied un comité pour élaborer une stratégie montréalaise de développement des établissements culturels.

Il y a aussi, heureusement, un bon côté au tableau. Les fonctionnaires, qu'on ne ménage pas en ces heures de déification de l'entreprise privée, sont ici en avance sur les hommes et femmes politiques.

Pendant que le maire Drapeau se contentait de proclamer sa vénération pour les civilisations ancestrales et d'exhiber son attachement à Angèle Dubeau, (grande dame fort digne d'admiration, par ailleurs), les grands commis de l'état ont mis au point des instruments qui permettront de passer à l'action en novembre prochain.

Il y a les enquêtes d'Econosult, mais aussi l'étude du professeur François Colbert, des HEC, sur les dimensions économiques de trois grandes activités culturelles (l'OSM, le Musée des beaux-arts et le Festival de jazz), ainsi que l'étude du Longwoods Research Group sur le marché américain de tourisme pour le Canada.

On est encore loin de l'excellent portrait dressé par Tom Henry pour le compte du Conseil des arts de Toronto. C'est néanmoins un début prometteur, dont il faudra reparler avant le grand rendez-vous automnal.

SAMEDI 30 AOÛT

- SUPER SPECTACLE au LASER
- ÉCRANS GÉANTS - Video Clips au LASER
- spectacle SONORE et effets SPÉCIAUX

SAUCIER

CONCOURS INTER-PROVINCIAL DE MONTGOLFIERES DU 29 AOÛT AU 1^{ER} SEPTEMBRE

Pointe-Caldwell, sortie 2 autoroute 640 ouest

CHALLENGER Les recherches auront coûté \$100 millions

■ WASHINGTON (AFP) — Les recherches pour retrouver les débris de Challenger ont pris fin hier, sept mois jour pour jour après l'explosion de la navette et au moment où experts et commentateurs s'inquiètent de voir les Etats-Unis rabaisés au niveau d'une « puissance spatiale de seconde classe ».

Le gigantesque effort de recherche engagé après la catastrophe du 28 janvier a permis de récupérer plus de 111 tonnes de débris, dont près de la moitié de la navette elle-même et 90 p. cent du compartiment occupé par les sept astronautes tués dans l'accident.

Six mille personnes, 52 avions, 31 navires, huit sous-marins dont un nucléaire et cinq téléguidés, ainsi que 115 plongeurs ont participé à ces recherches qui ont coûté plus de \$100 millions de dollars.

Deux temps forts ont marqué ces recherches. Le 7 mars, la localisation du compartiment occupé par les cinq hommes et les deux femmes, dont une simple institutrice, qui composaient l'équipage de Challenger. Au mois de mai, la découverte du joint défectueux de la fusée d'appoint (booster) qui est à l'origine de l'accident.

Si les recherches ont permis de récupérer les débris nécessaires à l'enquête, elles ont également permis de remonter à la surface une multitude de petits objets que les astronautes avaient emmenés avec eux pour leur donner le « baptême de l'espace ». La NASA a ainsi indiqué avoir retrouvé quelque 2 000 petits drapeaux et emblèmes d'États, de villes, d'universités et d'associations.

L'arrêt des recherches tire en quelque sorte un trait sur le passé, mais l'avenir du programme spatial américain semble mal engagé, selon des experts et des commentateurs qui accusent le président Reagan de rabaisser les États-Unis au rang d'une « puissance spatiale de seconde classe » après sa décision d'abandonner le programme commercial de la navette et de « militariser » ses activités.

La cascade d'échecs enregistrés depuis le 28 janvier ne fait rien pour améliorer le moral des techniciens de la NASA, actuellement incapables de mettre un satellite en orbite. Le 18 avril, une fusée Titan qui devait lancer un satellite militaire a explosé en vol. Le 4 mai, c'est une fusée Delta portant un satellite météo qui a dû être détruite 71 secondes après son lancement.

Il ne reste aux États-Unis qu'un seul autre type de lanceur, la fusée Atlas, et la NASA, qui ne veut pas prendre de risque, a déjà reporté 15 fois le lancement d'une fusée de ce type prévu initialement à l'automne 1985.

La série noire se poursuit aussi à un niveau moindre. Mercredi, la NASA a annoncé qu'une petite fusée Ariès, qui devait amener un télescope à rayons X à une altitude sub-orbitale, puis revenir sur terre en parachute avec sa charge, a dû être détruite en vol. Cette fois, la perte n'a été évaluée qu'à \$70 000, alors que le remplacement de Challenger coûtera près de \$3 milliards.

BONNE BOUFFE... BON VIN...

le demi-litre

DU MARCHAND

le demi-litre

DU MARCHAND

vin de table

maintenant disponible en LITRE!

et BON ÉTÉ...

GRAND GAGNANT DE 2 PRIX D'EXCELLENCE



Usine d'emballage de produits chimiques incendiée

Quelque 25 employés de la firme Trio Emballage ont perdu leur emploi, hier, lorsqu'un incendie a presque entièrement détruit les installations de cette compagnie de Saint-Janvier, au nord de Montréal, qui se spécialise dans l'emballage au détail de divers produits chimiques. C'est d'ailleurs le bris d'une canalisation d'alcool de bois qui serait à l'origine du sinistre. Les pompiers de Saint-Janvier, Saint-Canut, Sainte-Scholastique et Saint-Augustin ont mis trois heures à circonscrire les flammes. Un épais nuage de fumée qui s'échappait du brasier était visible de plusieurs dizaines de milles à la ronde et a failli provoquer l'annulation de certains vols à Mirabel. Les dommages seraient de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de dollars.

photo LA PRESSE

La conduite en état d'ébriété entraîne le retrait du permis

■ QUÉBEC (PC) — La conduite d'un véhicule automobile en état d'ébriété sera désormais plus sévèrement punie.

C'est aujourd'hui en effet qu'entrent en vigueur les nouvelles dispositions du Code de la sécurité routière qui prévoient la révocation du permis de conduire ou la suspension du droit d'en obtenir pendant une période d'un an dès la première infraction, maintenant considérée comme criminelle.

La révocation du permis de conduire ou la suspension du droit d'en obtenir un sera appliquée pour une période de deux ans dans le cas d'une deuxième infraction, et pendant trois ans pour les infractions subséquentes.

Ces nouvelles dispositions du Code de la sécurité routière prévoient par ailleurs l'inscription des infractions criminelles au dossier du conducteur pendant une période de cinq ans et une amende de \$600 à \$2 000 pour la conduite d'un véhicule pen-

dant la période de révocation ou de suspension.

La loi prévoit en outre que dorénavant aucun permis restreint ne sera émis pour toutes les infractions criminelles.

Ces sanctions sont désormais équivalentes à celles en vigueur en Ontario et en Nouvelle-Écosse, souligne le ministre des Transports Marc-Yvan Côté dans un communiqué publié à ce sujet.

À MOINS D'UN REVIREMENT DE DERNIÈRE MINUTE

Les membres de la FTQ-construction rejettent l'entente

■ À la veille d'une séance de signature, convoquée pour ce matin, tout indique que les membres de la FTQ-construction rejettent le projet d'entente

LISA BINSSE

intervenu au début de mois leurs dirigeants syndicaux et l'association patronale dans l'industrie de la construction.

Par contre, le projet recevrait l'aval des membres du Conseil

provincial des métiers de la construction international et des employeurs, membres de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ).

M. Jean-Paul Rivard, directeur général de la FTQ-construction, a indiqué hier qu'à moins d'un revirement de toute dernière minute, ses membres rejettent majoritairement le projet d'entente. Ce rejet n'était pas prévu. Tout au plus, les dirigeants de

cette association syndicale prévoient-ils un vote très serré, mais favorable.

Le médiateur Gilles Laporte, à l'origine de ce projet d'entente, a convoqué patrons et syndicats à une séance de signature ce matin dans les bureaux de l'AECQ. C'est à ce moment-là que la FTQ-construction l'aviserait officiellement de ce rejet.

Il faut se rappeler que la FTQ-construction, qui représente 42,4 p. cent des travailleurs de la construction, et le Conseil provincial, qui en regroupe 29,6 p. cent, ont décidé cette année de former une coalition pour fin de négociations. Ensemble ils représentent 72 p. cent des 105 000 ouvriers de la construction.

Le projet d'entente a été entériné par 57 p. cent des dirigeants des deux associations syndicales le 11 août dernier. Echelonné sur 21 mois, ce projet prévoit des augmentations salariales de trois p. cent pour chacune des trois années de la convention collective et des améliorations aux avantages sociaux.

Ce projet a d'ailleurs été très majoritairement rejeté par les membres de la CSN-construction, qui représente 18,5 p. cent des ouvriers de l'industrie.

En vertu de la Loi des relations de travail dans l'industrie de la construction, pour être considérée comme une convention collective, l'entente conclue doit être acceptée par une ou plusieurs associations syndicales représentatives à un degré de plus de 50 p. cent.

Il a neigé à Timmins

■ Pour la première fois, du moins dans l'histoire connue de notre pays, de la neige s'est abattue durant l'été, hier, sur la ville ontarienne de Timmins.

Selon un porte-parole du bureau météorologique de Timmins, ces quelques chutes de neige sont « pour le moins extraordinaires ». Depuis que ce bureau tient des statistiques, soit depuis 1955, on n'a jamais enregistré de neige en cette région durant les mois de juillet et août.

À Toronto, un porte-parole du centre de météorologie du Canada a affirmé qu'on n'a signalé de neige nulle part ailleurs au pays, hier. « À Timmins, c'est l'accumulation anormale de nuages épais et la froide température qui se sont combinées pour donner ces chutes de neige très faibles. »

Environnement Canada pré-

voit que les températures grimperont à un niveau normal un peu partout au pays, au cours du week-end.

Plusieurs régions d'Amérique du Nord sont également aux prises avec du temps anormalement froid.

Dans le Midwest américain, hier, on a enregistré plusieurs records de basse température, malgré un ciel parfaitement dégagé.

En réalité, 30 villes, réparties dans neuf États, ont enregistré des froids sans précédents causés par « une masse d'air froid descendant du Canada », selon la formule consacrée du Bureau de météorologie des USA.

À Louisville, au Kentucky, le record de 52 degrés enregistré il y a 101 ans, a été abaissé d'un degré. Selon les autorités locales, les piscines étaient vides pour la première fois depuis longtemps.

LE
TÉLÉTHON '86
DE LA
ASSOCIATION
CANADIENNE DE LA
Dystrophie
MUSCULAIRE

DU 31 AOÛT (21:00) AU
1^{er} SEPTEMBRE (19:00)
SUR LES ONDES DE RADIO-QUÉBEC
EN COLLABORATION AVEC
ATLANTIQUE IMAGE ET SON

LE TÉLÉTHON '86
DE LA
Dystrophie
MUSCULAIRE

ATLANTIQUE IMAGE ET SON

À FORCE DE RECHERCHES, DE GÉNÉROSITÉ ET D'AMOUR
NOUS VAINCRONS LA DYSTROPHIE MUSCULAIRE!

HOWARTH INC.
Spécialisé dans les vêtements d'écoliers
pour écoles privées et publiques

Howarth Inc., c'est toute une tradition canadienne. Au fil des générations, des familles entières nous ont fait confiance autant pour les uniformes d'écoliers des écoles privées et publiques anglophones et francophones que pour les ensembles et chemises sur mesure.

Choix de vêtements haute mode à notre boutique pour dames.

Howarth Inc., c'est le genre de vêtement qui se porte bien.

Chez nous, on peut trouver des vêtements pour toute la famille.

HOWARTH INC.

1444 ouest, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
861-9242/3/4

89, O'Connor Street
Ottawa, Ontario
236-4613

Centre Tor-Dominion
Toronto, Ontario
363-0362

Principales cartes de crédit honorées
Stationnement intérieur disponible, entrée 1255, rue Mackay

IMPORTANT

À tous les professeurs et conseillers pédagogiques
des universités, collèges et écoles

LA PRESSE
est heureuse de vous annoncer la parution d'un nouvel outil de recherche. Un répertoire, unique en son genre dans le monde francophone, dont l'intérêt pédagogique est indiscutable.

la presse

INFODEX,
c'est l'index mensuel de
LA PRESSE

Cet ouvrage permet de retracer tous les articles parus dans LA PRESSE au cours des mois précédents, soit par sujet, soit par nom d'auteur ou de journaliste.

Après avoir repéré dans INFODEX les articles qui vous intéressent, vous pouvez les lire en utilisant les microfiches qui accompagnent chaque livraison mensuelle d'INFODEX.

Vous obtenez sur microfiches LA PRESSE complète de tous les jours.

Rappelez-vous: LA PRESSE publie chaque année plus de 60 000 articles sur les grands et les petits événements de l'actualité. Il s'agit là d'une mine de renseignements incomparables pour tous les étudiants et les professeurs.

INFODEX, un guide fiable et pratique pour les travaux de recherche.

N. B.: INFODEX une acquisition indispensable pour la bibliothèque de votre établissement.

Pour abonnement:

infodex

- Infodex, index du journal La Presse, répertoires imprimés. Abonnement aux 12 numéros mensuels..... 300\$*
- Infodex, index cumulatif annuel sur microfiches..... 150\$*
- Texte intégral de La Presse, sur microfiches. Abonnement aux 12 parutions mensuelles..... 300\$*

* Prix sujet à changement sans préavis.
Numéro spécimen d'un mois (index et microfiches - 50\$) □

● Accès direct à la base de données Infodex: veuillez communiquer avec Marielle Boucher, poste 337 à la Centrale des bibliothèques, 405 l'heure.

PRIX

Nom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Téléphone: _____

Signature: _____ Date: _____

Retourner ce bulletin rempli à: Centrale des bibliothèques
1685, rue Fleury est
Montréal, Québec H2C 1T1

Québec enquête sur le « dossier noir » de la firme Ambulance Robert

Le bureau du Solliciteur général du Québec fait enquête sur la compagnie Ambulance Robert, de Longueuil, à la suite du « dossier noir » publié par la CSN au nom d'une vingtaine d'employés-grevistes.

PIERRE BELLEMARE

En substance, la CSN soutient que l'employeur, André Douillette, s'est rendu responsable de fautes lourdes, d'erreurs ou d'omissions dans l'exercice de son travail de propriétaire-technicien-ambulancier, susceptibles de causer de graves préjudices à la population.

La CSN étaye ses accusations de cas précis, allant de la négligence à l'égard des patients jusqu'au harcèlement sexuel à l'endroit du personnel féminin de la compagnie.

Selon le sous-ministre des Affaires sociales, Réjean Cantin, le bureau du Solliciteur général a promis de faire diligence dans ce dossier.

Commentaires troublants

La CSN a demandé au CRSSS de révoquer les cinq permis de Ambulance Robert. « On examine présentement les divers recours légaux pour en arriver là », a fait savoir le directeur général du Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS), Jean-Bernard Guindon. Mais il semble difficile d'intervenir rapidement.

« La loi actuelle prévoit, souligne M. Guindon, que la révocation ne peut s'appliquer qu'après une condamnation du détenteur du permis par les tribunaux. Quand on connaît la lenteur du processus judiciaire, on se rend compte que la loi comporte ici une importante lacune.

« Comme c'est la première fois, depuis que les CRSSS existent, qu'on est confronté à un tel problème, on constate maintenant qu'il nous serait difficile d'intervenir rapidement en cas de problèmes sérieux. »

On cherche des avenues

Dans le cas présent, puisqu'il y existe « apparence de fautes graves », le CRSSS explore « certaines avenues qui pourraient apparaître dans la Loi de la santé publique du Québec ou encore dans la Loi des services de santé et des services sociaux ».

« Notre responsabilité sur le contrôle des permis n'est pas uniquement technique et légale, mais elle englobe aussi la santé et la sécurité du public. Je comprends toutefois qu'on doive assurer la sécurité publique à l'intérieur de la légalité », a précisé M. Guindon.

Depuis l'éclatement de la grève spontanée des employés de Ambulance Robert, cette entreprise est complètement paraly-

sée. Les appels qu'on y reçoit encore sont acheminés vers d'autres ambulanciers.

« Techniquement, la grève à Ambulance Robert est illégale », soutient Bernard Bastien, président du Conseil des services essentiels, parce que l'avis de sept jours n'a pas été respecté. Espérons, les grévistes ont fait fi de la loi pour « fuir » l'entreprise Robert, là où, depuis vingt mois, persiste un conflit de travail.

Négociations ailleurs

« Mais à 16h (hier), continue

M. Bastien, on m'informait que la situation sur la Rive-Sud est calme et que tout fonctionne normalement, le CRSSS ayant accordé des permis à d'autres compagnies pour assurer un service régulier.

Mario Cotton, président du Regroupement des employés techniciens-ambulanciers du Québec (CSN), estime quant à lui qu'il n'y a « absolument rien à faire avec cet individu ». Il faisait évidemment allusion au propriétaire, André Douillette.

« Il met la sécurité du public en danger, a-t-il dit, et il dirige son agressivité contre ses employés. »

Pour ces derniers, pas question de reprendre le collier « tant que Douillette sera là ».

Entre-temps, les négociations dans le cas des ambulanciers de Saint-Jean et de Valleyfield sont menées rondement, cette semaine, par Louis-Philippe Langlois, du ministère des Affaires sociales. On s'attend à un accord de principe ce week-end.

Un dossier mystérieux sème l'émoi parmi les employés du CLSC Kateri

Le Ralliement des travailleurs du CLSC Kateri, à Candiac, tiendra une assemblée intersyndicale, la semaine prochaine, en vue de déterminer quels moyens prendre pour protester contre l'attitude patronale.

PIERRE BELLEMARE

Les employés n'ont guère apprécié notamment, avant-hier soir, d'avoir été évincés de la réunion des treize membres du conseil d'administration. Ceux-ci se penchaient sur les récriminations du personnel qui dénoncent les relations de travail au CLSC.

Les employés disent que, avant de quitter pacifiquement la salle à l'invitation de la secrétaire du directeur général Claude Langlois, ils ont aperçu, devant chaque membre du conseil, un document volumineux portant la mention « Confidentiel », tracée en diagonale sur la page frontispice.

« En haut de la page, on a aussi pu lire *Autorisation écrite requise du directeur général pour toute reproduction ou consultation*, signale Michel Trépanier, conseiller syndical de la CSN et porte-parole du ralliement des employés.

« Le conseil d'administration bafoue notre droit à l'information sur une question qui nous concerne directement », déclare le conseiller de la CSN.

Climat tendu

Depuis quelques mois déjà, le torchon brûle dans cet établissement de santé qui, en juin dernier, congédiait la chef comptable, Francine Labrèche, alors en période d'essai. L'administration a invoqué l'incompétence pour justifier sa décision.

Le Regroupement syndical soutient de son côté que « Mme

Labrèche a toujours été reconnue comme une employée qualifiée », affirme Michel Trépanier.

Ce geste a largement contribué à la formation du ralliement des employés et, par conséquent, à l'aboutissement de la pétition qui dénonce l'ensemble du climat de travail au CLSC.

Du reste, le 5 août dernier, le conseil d'administration informait les représentants des employés, présents à leur séance spéciale, qu'il ferait « une mise en situation », selon les termes de M. Langlois, à l'occasion d'une prochaine réunion.

C'est cette réunion qui a eu lieu avant-hier. M. Langlois commente simplement: « Nous n'avons pas l'intention de régler nos problèmes internes sur la place publique. D'autant plus que, à mon avis, nous maîtrisons très bien la situation actuellement. »

Le CLSC Kateri est composé de 80 médecins, infirmières, auxiliaires familiales, personnel de soutien, employés de bureau, techniciens et consultants. Outre les médecins et les infirmières, les 53 autres syndiqués sont affiliés à la CSN.

PUBLICITÉ INTERDITE

Des amendes pour outrage au tribunal

La Fondation internationale pour l'innovation ainsi que le Centre d'innovation de la Butte-à-tout-le-monde et ses quatre administrateurs ont été condamnés, hier, à des amendes de \$100 et \$150 respectivement pour outrage au tribunal, par le juge André Brossard, de la Cour supérieure.

GEORGES LAMON

La Fondation et le Centre, ainsi que les administrateurs Jean-Louis Brisson, Michelle Desbiens, Yves Léger et Yvon Gagne avaient fait fi d'une injonction interlocutoire émise le 14 août par le juge François Belanger.

Demandée par Mme Monique Lanthier-Perron et la Coopérative des travailleurs du café-théâtre de Val-David, l'injonction interdisait à la Fondation, au Centre et à ses administrateurs d'utiliser désormais le nom de La Butte-à-tout-le-monde dans leur publicité.

Selon Mme Lanthier-Perron, les administrateurs avaient quand même laissé en évidence dans la salle communautaire de leur établissement, le 26 août, une pancarte sur laquelle était inscrit le nom de « La Butte-à-tout-le-monde ».

Un avertissement

En rendant sa décision, le juge Brossard, celui-là même qui avait accordé l'injonction interlocutoire à Mme Lanthier-Perron, le 7 août, a averti sérieusement les administrateurs de ne plus permettre l'utilisation de macarons identifiés à la Butte-à-tout-le-monde. Le juge Brossard avait toutefois donné aux administrateurs le bénéfice du doute sur le macaron que portaient à leur arrivée les membres des groupes de l'âge d'or en visite à Val-David.

Mme Lanthier-Perron a précisé à LA PRESSE, hier, que depuis que la ligne téléphonique de l'ex-Butte-à-tout-le-monde avait été débranchée, elle recevait continuellement des appels de groupes de l'âge d'or intéressés à venir séjourner au Centre d'innovation.

DANS LES ÎLES

Georges Lamon

La Ronde accuse une baisse de fréquentation de 20 p. cent

Le mauvais temps qui a sévi cet été a affecté la fréquentation de La Ronde au point de la faire chuter d'environ 20 p. cent, comparativement à l'an dernier. Cette baisse devrait ainsi entraîner une perte de revenus d'environ \$1 million, soit l'équivalent du surplus qu'avait enregistré La Ronde, l'an dernier.

À l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC), organisme qui gère La Ronde, on estime d'ailleurs que ce sont surtout les week-ends particulièrement pluvieux — 14 depuis mai — qui sont à l'origine de cette chute de fréquentation. Habituellement, un samedi ensoleillé pouvait rapporter des revenus d'environ \$300 000.

L'AMARC escomptait bien rattraper en août un peu de sa clientèle perdue, mais les derniers jours maussades ont rapidement anéanti les espoirs.

Rappelons que, l'an dernier, La Ronde en avait accueilli 1,8 million de visiteurs payants en tenant compte des feux d'artifice et de l'Aqua-Parc. Pour la saison qui se terminera le 1^{er} septembre, elle devrait se situer à environ 1,5 million.

Un espoir: du beau temps à venir

Mais tout n'est pas perdu puisque Dame Nature nous envoie du temps plus agréable pour la longue fin de semaine de la Fête du travail. En effet, le mercure devrait dépasser allégrement les 20° C. et permettre de finir la 19^e saison en beauté.

À La Ronde, tous les spectacles qui font normalement relâche le lundi prendront l'affiche pour terminer la saison.

Ainsi les plongeurs de la troupe *Aqua-Revue* et les skieurs de La Ronde présenteront toute cette longue fin de semaine de la fête du Travail, trois spectacles au Lac des Dauphins: à 14h 30, 16h 30 et 18h 30, pour les plongeurs et à 15h, 17h et 19h pour les skieurs de La Ronde.

C'est aussi la dernière occasion de voir le spectacle la Revue musicale *Album 45-85*, qui a remporté un énorme succès tout au long de l'été. Les représentations ont lieu à 16h 30, 19h 30 et 21h 30. A deux pas de là, sur la scène du Village québécois, les danseurs de *Street Jazz* étalent leur talent à 15h 30, 17h 30 et 20h. Quant aux enfants, ils pourront encore entrer dans le monde des *Mics* et des *Micquettes* à la Place du carrefour: 14h 30, 17h et 19h.

Au club nautique

Par ailleurs, du côté du club nautique et de plein air de Montréal, qui ne termine ses activités estivales que le 7 septembre, après la Superpêche des 6 et 7 septembre, deux spectacles auront également lieu en fin de semaine: une exposition canine et un spectacle du groupe Saxion.

L'exposition canine, rappelons-le, se tient de 9 à 17h, à la plaine des jeux de l'île Sainte-Hélène depuis hier et durera jusqu'à lundi. Plus de 200 bergers allemands venus du Canada et de 12 États américains se disputent les trophées *Grand Victor* et *Victrix*. Les amateurs de saxophone, eux, pourront s'en donner à cœur joie avec le groupe *Saxion*. Ce quintette de saxophones et d'une section rythmique donnera deux spectacles gratuits: à 15h 30 et à 17h 30 au *Theatre des Lilas* de l'île Notre-Dame.

Cours d'aviron et de canot-camping

D'autre part, des séries de cours d'initiation à l'aviron, au kayak et au canot-camping se tiendront, en septembre, au bassin olympique, de l'île Notre-Dame.

Les cours d'aviron, d'une durée de cinq jours chacun et au coût de \$35, se donneront en deux sessions: une du 8 au 12, l'autre du 15 au 19 septembre. Pour ce qui est du kayak, les cours, avec inscription de \$30, seront répartis sur trois sessions de quatre jours: du 2 au 5, du 9 au 12, et du 16 au 19. Quant aux cours de canot-camping, ils seront dispensés également en trois sessions de trois jours: du 2 au 4, du 9 au 11, et du 16 au 18, moyennant un coût de \$20. Renseignements et inscriptions 872-6093. Ainsi prend fin cette chronique *Dans les îles*. À l'année prochaine!

Décision aujourd'hui sur la reprise de l'enquête sur la police de Sainte-Foy

QUÉBEC — Ce n'est finalement qu'aujourd'hui qu'on saura si les travaux de la Commission de police sur le corps policier de Sainte-Foy pourront reprendre comme prévu, le 9 septembre.

La Cour supérieure, qui devait entendre hier une requête visant à faire reporter la reprise des travaux, ne pourra le faire qu'aujourd'hui.

LIA LÉVESQUE

de La Presse Canadienne

La journée d'hier a été monopolisée par une bataille juridique entre deux avocats, Me Guy Bertrand, qui représente l'état-major de la Ville de Sainte-Foy, et Me Richard Mongeau, qui parle au nom de la Commission de police.

A cause d'une requête sur le fond, qui vise à faire déclarer nul le mandat de la Commission de police — cause qui doit être entendue le 4 septembre —, Me Guy Bertrand demande de retarder la reprise des travaux de la commission, prévue pour le 9 septembre, jusqu'à ce que la Cour ait décidé si le mandat de la commission est toujours valide.

C'est cette requête en sursis que la cour entendra finalement aujourd'hui.

Irrecevabilité

Les avocats se sont affrontés toute la journée d'hier dans une fascinante mais fort complexe joute de procédures juridiques. La séance s'est soldée par le rejet d'une requête en irrecevabilité présentée par le procureur de la Commission de police.

La journée a été consacrée à citer la jurisprudence sur l'admissibilité des requêtes et la nécessité de présenter des affidavits à l'appui de telles requêtes.

Me Richard Mongeau, qui représente la Commission de police, a présenté une requête dans

laquelle il prétendait que la requête de Me Bertrand visant à faire déclarer nul le mandat des commissaires était irrecevable, parce que non appuyée par des affidavits conformes.

Au bout d'interminables argumentations, la requête en irrecevabilité de Me Mongeau a finalement été rejetée par le juge Ovide Laflamme. Le juge a estimé que les affidavits présentés par Me Bertrand à l'appui de sa requête étaient conformes au Code de procédure civile. La cour pourra donc procéder aujourd'hui avec la requête visant à faire retarder la reprise des travaux de la commission.

Requête sur le fond

La requête la plus substantielle sera entendue jeudi prochain. Il s'agit d'une requête en évocation présentée par Me Guy Bertrand, dans laquelle il demande d'interrompre des maintenant toute enquête de la Commission de police concernant le corps policier de Sainte-Foy.

Me Guy Bertrand demande à la cour de récuser le commissaire Jacques Dufort et le juge Raymond Boily, qui préside l'enquête de la Commission de police.

Comme la requête sur le fond du mandat des commissaires doit être entendue le 4 septembre et que les travaux de la commission doivent théoriquement reprendre le 9, Me Bertrand demande un sursis de « deux, trois ou quatre semaines » avant que ne reprennent les travaux de la commission.

La joute juridique qui s'est entamée hier pourrait durer quelques jours.

Depuis l'ajournement des travaux de la Commission de police pour les vacances d'été, au début juillet, la Cour supérieure a été saisie d'une série de requêtes concernant la commission.

ENCAN Tapis de Perse et tapis orientaux

Nous avons reçu 2 livraisons de tapis de Perse et orientaux de haute qualité qu'il faut vendre au public en 2 jours.

Tapis de très grande qualité, semi-antiques, antiques, tapis de Perse, ainsi que tapis du Pakistan, de Chine, de Turquie, etc. Tapis vendus individuellement.

Dimanche 31 août 14h (inspection à 13h.)
Lundi 1er septembre 14h (inspection à 13h.)

RAMADA INN 1005, rue Guy, Montréal Comptant, chèque, cartes de crédit

Hôpital Sainte-Justine

Renseignements généraux (514) 345-4931

Un service direct

Le nouveau système téléphonique de l'Hôpital Sainte-Justine est maintenant en service.

Vous pouvez désormais rejoindre directement les départements suivants en composant:

CLINIQUES EXTERNES	345-4726
URGENCE	345-4611
Accueil (admission)	345-4615
Archives médicales	345-4621
Audiologie	345-4612
Cardiologie et médecine pulmonaire	345-4654
Centre de prélèvements	345-4650
Chambres (information)	345-4620
Conseiller à la clientèle	345-4931 poste 5886
Echographie	345-4634
E.E.G. (électro-encéphalographie)	345-4653
Ergothérapie	345-4631
Hygiène dentaire	345-4668
Médecine dentaire	345-4669
Médecine nucléaire	345-4684
Orthophonie	345-4693
Physiothérapie	345-4607
Radiologie (rendez-vous)	345-4632
Radiologie (informations générales)	345-4633
Relations publiques	345-4663
Service social	345-4655

1 999\$

Voilà une trouvaille qui fera de vous un professionnel!

Pour un temps limité seulement, ACGL vous offre une opportunité que vous ne pouvez laisser passer!



(disque rigide de 20 et 30 mo. disponible)

Double lecteur de disquettes de 5 1/4 pouces. (Capacité 360 K par unité) • Mémoire de 512 K • Deux (2) vitesses d'exécution, 5 et 8 Mhz • Écran vert ou ambré • Une (1) sortie parallèle • Une (1) sortie série (RS-232C) • Une (1) sortie composée • Une (1) sortie RGB couleur • Deux (2) manuels. MS-DOS et Opération • Accents français • Le Z-148 PC de ZENITH vous donne accès à la vaste bibliothèque conçue pour l'IBM PC.

ZENITH data systems 1 999\$
Quand la performance s'impose

Avec l'achat d'un ordinateur, nous vous offrons gratuitement un cours d'introduction en informatique (avec attestation). Surtout ne manquez pas nos autres spéciaux en montre dans tous nos magasins. (Aucune carte de crédit acceptée pour ce spécial)

GARANTIE D'UN AN SUR PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE



Micro ordinateur ACGL Inc.

400, boul. Dorchester ouest, Montréal • Tél.: 878-3144 / 878-3145
5512, rue Jean-Talon est, Saint-Léonard • Tél.: 255-3799 / 253-7999
291, boul. de la Concorde est, Laval • Tél.: 667-4971 / 381-3598

*IBM est la marque déposée de IBM Corp.

Le PLQ ne conteste plus l'élection de Charbonneau

■ QUÉBEC (PC) — Le Parti libéral du Québec, qui contestait l'élection du péquiste Jean-Pierre Charbonneau le 2 décembre dernier dans le comté de Verchères, s'est désisté, vient d'apprendre la Presse Canadienne.

Le militant libéral Gilles Le-monde avait en effet porté devant la Cour provinciale une demande d'annulation de l'élection de M. Charbonneau en raison d'une « technicalité ».

Le plaignant, défendu par le

conseiller juridique des libéraux, Me Jean Allaire, soutenait que le candidat péquiste Charbonneau avait, lors de sa mise en candidature, prêté serment devant un commissaire à l'assermentation dont le mandat était échu.

Le militant libéral s'est finalement désisté dans ce dossier, estimant qu'il n'avait aucune chance de l'emporter.

M. Charbonneau avait été élu le 2 décembre, battant par 846 voix le libéral Michel Chapdelaine.

La CSN défie Québec de s'entendre cet automne avec ses employés

■ La Confédération des syndicats nationaux lance un défi au gouvernement Bourassa: conclure des conventions collectives négociées avec ses quelque 300 000 salariés cet automne.

LISA BINSSE

« C'est notre objectif, affirme Mme Monique Simard, vice-présidente de la CSN, et nous pensons que c'est possible ».

Mme Simard précise que pour que ce défi soit réalisable, il faudrait éviter les déclarations provocantes comme celle faite cette semaine par le président du Conseil du Trésor, M. Paul Gobeil, qui laissait planer la mena-

ce d'un décret si une entente négociée n'intervient pas « d'ici quelques semaines ».

Si, comme il le prétend, le gouvernement veut négocier, a-t-elle poursuivi, il faudrait aussi s'assurer que les porte-parole patronaux aux tables de négociations aient des mandats en ce sens.

« Le gouvernement chercherait-il l'affrontement dans le secteur public? Veut-il nous faire retomber dans le piège du scénario classique de laisser pourrir la situation pour ensuite décréter? L'espère que ce n'est pas, de dire Mme Simard, la position dans laquelle il veut nous mettre ».

Pour démontrer sa volonté

d'en arriver à une entente négociée, la CSN entend soumettre une contre-proposition à ses délégués le 8 septembre. Si ce document reçoit l'aval des membres, qui seront consultés pendant le mois de septembre, il sera déposé au gouvernement au début d'octobre.

De plus, contrairement à la FTQ qui a sollicité et a reçu des mandats favorables à la grève de la part de 80 p. cent de ses 45 000 membres, la CSN a choisi de ne pas quérir des mandats de grève parmi ses 120 000 membres et n'a pas l'intention de le faire, du moins, pas pour le moment. « Ceci ne veut pas dire que nous ne pourrions pas aller chercher ces mandats, d'insister Mme Simard, mais, simplement, qu'on ne le fera pas pour l'instant. Si le gouvernement ne bouge pas, on verra ».

Il n'est pas question pour autant de faire de « l'angelisme ». En plus de se prononcer sur la

contre-proposition, les membres devront aussi se prononcer sur l'éventualité de moyens de pression administratifs.

Mme Simard note que les négociations, malgré la présence des médiateurs, n'avancent guère. Il n'y a aucun progrès. La médiation doit en principe se terminer vers le 11 septembre et les médiateurs devront aller remettre leurs rapports au gouvernement. Il faut se rappeler que la grève des salariés du secteur public ne peut être déclenchée que 20 jours après la publication du rapport de médiation.

Elle a rappelé que les priorités de la CSN demeurent les mêmes: il s'agit de l'emploi et de la « négociabilité » des salaires. Présentement, le gouvernement offre une hausse de 3,5 p. cent pour la première année d'un contrat de trois ans. Les augmentations pour les deux autres seront déterminées par règlement.

LITS DE LAITON

GARANTIE PUR LAITON (BRASS)



50% DE RÉDUCTION

Prix cour. 1795\$ MAINTENANT 875\$

Prix cour. 1050\$ MAINTENANT 495\$

Prix cour. 1545\$ MAINTENANT 650\$

OUVERT AU PUBLIC LE SAMEDI SEULEMENT DE MIDI À 17 H

AVIS IMPORTANT - AUCUN NETTOYAGE NÉCESSAIRE
Nos lits sont garantis laiton véritable et leur fini laqué ne nécessite pas de polissage.

Choix de nombreux modèles, certains garnis de porcelaine.
Réductions sur toutes les grandeurs et tous les modèles.
« Les prix indiqués s'entendent pour des lits doubles ».

MANUFACTURE DE LITS GEORGIAN BRASS
16356 boul. Gouin ouest, Pierrefonds
Tél. 457-2755



Dr. Gilbert Hallé, vice-président du Club de Polo de Montréal

« POLO EN COEUR »

Un match Par Excellence

Pratesi à l'honneur de prendre part dans le deuxième tournoi de la série « Polo en Coeur » de Montréal au bénéfice de la Fondation du Québec des Maladies du Coeur. Nous saluons le club de polo canadien pour son appui constant

31 août et 1er septembre 13 heures
753 Chemin Park
Ste-Marthe (comté Vaudeuil)

Pratesi.


Linge de maison de luxe

1448 ouest, rue Sherbrooke Montréal, Québec 285-8909

Fort doux

Distillé et Embouteillé en Écosse

CUTTY SARK



SCOTS WHISKY

Représenté par Basil D. Hobbs Inc., Montréal.

JEWISH PUBLIC LIBRARY

LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE JUIVE

ידוע פאלקס ביבליאטעק
הספרייה הציבורית היהודית

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE JUIVE

aura lieu le **MARDI 30 SEPTEMBRE 1986** à 19h45

dans l'auditorium de la bibliothèque 5151, ch. de la Côte Ste-Catherine

Rapports Elections
Conférencier: BRAD S. HILL
Conservateur, Collection Lowy
La Bibliothèque Nationale du Canada

Y

MONTRÉAL
135 ANS



UNE RENTRÉE PROGRAMMÉE 28-29-30 AOÛT

PLAZA.
Alexis Nihon



Les 28, 29 et 30 août, cueillez les aubaines de la rentrée des classes. Découvrez le monde des ordinateurs et participez au tirage d'un ordinateur Apple IIc d'une valeur de 999,99\$ gracieuseté de Compucentre. Profitez d'une rentrée bien programmée!

En collaboration avec :



COMPUCENTRE



Apple et le logo Apple sont des marques déposées d'Apple Computer Inc.
Les règlements du tirage sont disponibles à la Plaza Alexis Nihon.

10% À 50% DE RABAIS

chez **Christian-de-Gageac Ltée.**

STYLES LOUIS XIII, XIV, XV, XVI et CHINOIS

Mobiliers de salon, mobiliers de salle à manger, mobiliers de chambre à coucher, bureaux, miroirs, lampes, chandeliers de cristal.



5500, chemin Queen Mary 481-3589
Fermé le lundi avant-midi
Ouvert tous les jours de 10 h à 17 h 30

J.M. SAUCIER
ELECTRONIQUE



NE PAYEZ PAS UN SOU! 1987!

**PAS D'INTERÊT
AUCUN PAIEMENT JUSQU'EN**

AIWA
DOUBLE CASSETTE

Radio portative stéréo double cassette

- AM-FM stéréo SW 1 SW 2
- Copie haute vitesse
- Commandes de tonalité et volume

Modèle CSW-330

Etait 199,99\$
Rabais de 50\$

\$149⁹⁹

TÉLÉ-COULEUR

14" **\$199⁹⁹**

20" **\$299⁹⁹**

Quantité 15
1 par client

MAGNÉSCOPE VHS

- Chargement frontal
- Synchronisation électronique 82 canaux
- Télécommande 6 fonctions avec fil
- Programmable 4 prog./1 semaine

\$344⁹⁹

1 par client

Quasar
FOUR À MICRO-ONDES

- 5 minutes de puissance
- Triple mémoire
- Décongélation temps-poids
- Mise en marche d'arrêt
- Puissance 700 WATTS
- Cavité 14 qt.
- Distribution ROTA-FLW
- Sonde thermostatique INSTAMATIC
- Montée de la température
- Horloge et minuteur

GRATUIT ENSEMBLE CORNING WARE

\$577⁹⁹*

PAYEZ EN 87

TÉLÉCOULEUR 20"
TÉLÉCOMMANDE

- télécommande infrarouge 15 touches
- tuner varactor électronique
- accès direct 12 canaux

Modèle 2120
Limite de 1 par client

\$369⁹⁹

HITACHI TÉLÉCOULEUR 14"
LA SCIENCE AU SERVICE DES SENS Modèle CT-1347B

- Télécommande multi-fonctions
- Affichage du canal à l'écran
- Ecran Lumineux 20"
- Synchronisation électronique 105 canaux

GRATUIT \$500 EN LOCATION DE FILMS

\$399⁹⁹

HITACHI ET Panasonic.
LA SCIENCE AU SERVICE DES SENS

MAGNÉSCOPE VHS VT-94

- portatif avec style de table
- 4 programmes / 14 jours
- synchronisateur électronique avec câble-sélecteur à 107 canaux avec 80 canaux pré-régés

télécommande à infrarouge à 13 fonctions

- doublage vidéo et audio
- rebobinage automatique, fermeture automatique après rebobinage

\$999⁹⁹

PAYEZ EN 87

L'ENSEMBLE * \$999⁹⁹
POUR SEULEMENT

HITACHI LA SCIENCE AU SERVICE DES SENS

MAGNÉSCOPE VHS

- Modèle VT-63
- Accès frontal
- Télécommande détachable (9 fonctions)
- Synchronisation électronique 105 canaux
- Programme 14 jours / 4 programmes

GRATUIT \$1000 EN LOCATION DE FILMS

\$489⁹⁹

RCA

- Télécommande sans fil
- Chargement frontal
- Convertisseur électronique 105 canaux
- Programme 4 émissions / 14 jours

VLT-601 STEREO HI-FI

\$749⁹⁹

PAYEZ EN 87

Quasar

MAGNÉSCOPE VHS STEREO VHS555K HI-FI

- Télécommande sans fil à 30 fonctions
- Bloc d'accord à 99 positions sur 105 canaux avec synthétiseur
- Minuteur programmable 4 émissions / 14 jours
- Bloc de têtes «True Track 4 mc»

\$999⁹⁹

PAYEZ EN 87

Quasar

VIDÉO STÉRÉO VHS

- enregistre programme tv stéréo
- système 4 têtes «True Track»
- convertisseur 128 canaux
- programmation 21 jours / 8 émissions
- télécommande 37 fonctions

Modèle VH-5857

\$1299⁹⁹

PAYEZ EN 1987

A la fine pointe de la technologie **STÉRÉO HI-FI**

HITACHI LA SCIENCE AU SERVICE DES SENS

LECTEUR DE DISQUE COMPACT

- recherche indexée
- recherche avant/arrière
- préprogrammable, auto-répétition

Modèle DA-400

\$299⁹⁹

KENWOOD 110 WATTS

- récepteur stéréo digital am/fm, programmable, égalisateur graphique, 55 watts par canal, modèle KR-A70
- tourne-disque à cassette, Dolby, métal, modèle KX-44
- 2 haut-parleurs, 3 voies, 130 watts, modèle LSK-550

\$799⁹⁹

PAYEZ SEULEMENT EN 1987

LUXMAN AUDIO EXCELLENCE

Ensemble stéréophonique comprenant:

- Le récepteur AM/FM stéréo «DuoBeta» digital, programmable, modèle R-405
- Le magnétocassette stéréo, dolby B et C touches logiques, modèle K-205
- Table tournante avec bras tubulaire, droit, semi-automatique, modèle PD-210
- 2 haut-parleurs paisley, en polypropylène actif, 125 watts chacun, modèle SPL-3000

\$1499⁹⁹

80 MOIS GARANTIE

«LA TRANQUILLITÉ AU FOYER»

J.M. SAUCIER vous offre la tranquillité au foyer grâce à sa garantie de 80 mois pouvant couvrir les pièces, la main-d'œuvre et le service à domicile moyennant un léger supplément.



GRATUIT \$1000 DE LOCATION DE FILMS

Une valeur de \$100 à \$1000 applicable sur la location de films de notre club vidéo à l'achat d'un vidéo et / ou d'un téléviseur de \$500 et plus.

PLUS DE 3,000 FILMS VHS FRAIS D'INSCRIPTION \$20.

\$500 ÉCHANGE VIDÉO

À l'achat d'un vidéo neuf, recevez jusqu'à \$500 pour votre vieux vidéo en état de fonctionner. Le vidéo doit être vérifié auparavant.

SERVICE 5 ÉTOILES

- Une équipe de techniciens diplômés.
- Un équipement de contrôle ultra-moderne dépassant les normes.
- Un service autorisé sur garantie des plus grandes marques.
- Réparation sur appareils hors garantie
- Flotte de camions pour service à domicile.

J.M. SAUCIER ELECTRONIQUE

MONTRÉAL 1009D, BOUL. ST-LAURENT (Entre Sauvé et Sourin) 389-3541

ST-LÉONARD 6860, JEAN-TALON EST (Sortie Langlois, près de Pascal) 251-0600

LONGUEUIL 2904, CHEMIN CHAMBLY 651-0070

POINTE-CLAIRE 971, BOUL. ST-JEAN NORD (Près du restaurant Chi Chi's) 694-9180

*Taxe de vente payable à l'achat. *Sur articles sélectionnés. *2% de plus pour cartes de crédit. *Débits en magasin

CETTE OFFRE EST AUSSI DISPONIBLE À NOTRE MAGASIN DE SHERBOOKE

**GIGANTESQUE
VENTE DE
FERMETURE DE
L'ENTREPÔT
SIMPSON**
À NOTRE ENTREPÔT
ST. LAURENT
110 MONTÉE-DE-LIESSE

**VENEZ VOIR NOS SPÉCIAUX
EN VIGUEUR SAMEDI
LE 30 AOÛT SEULEMENT!**

**OUVERT SAMEDI 30 AOÛT
DE 8 H 30 À 16 H**

**FERMÉ DIMANCHE 31 AOÛT
ET LUNDI 1^{ER} SEPTEMBRE**

**OUVERT MARDI 2 SEPTEMBRE
ET MERCREDI 3 SEPTEMBRE
DE 10 H À 17 H**

**OUVERT JEUDI 4 SEPTEMBRE
ET VENDREDI 5 SEPTEMBRE
DE 13 H À 21 H**

**RABAIS ADDITIONNEL
DE 25%
SUR LES PRIX ÉTIQUETÉS
DE TOUS LES TAPIS**

Dimensions et coloris variés.
Vente finale.
En spécial samedi seulement.

**AMEUBLEMENT
À PRIX
FABULEUX!**

10 SEULEMENT

Sélection de canapés-lits de fabricants réputés.
Salis. Vente finale. Prix ord. 399\$ à 799\$.
Vente 349\$ chaque

30 SEULEMENT

Sélection de canapés. Salis. Modèles et coloris
variés. Vente finale. Prix ord. 599\$ à 799\$.
Vente 199\$ à 399\$

20 SEULEMENT

Sélection de causeuses. Salis. Modèles et
coloris variés. Vente finale. Prix ord.
349\$ à 499\$. Vente 149\$ à 249\$

100 SEULEMENT

Sélection de tables à café et tables d'appui en
bois ou mélamine. Légèrement endommagées.
Vente finale. Prix ord. jusqu'à 399\$.
Vente 50\$ à 319\$

5 SEULEMENT

Fauteuils Queen Anne et ottomans assortis en
velours. Coloris variés. Vente finale.
Prix ord. 399\$. Vente \$199 chaque

35 SEULEMENT

Sélection d'unités murales, armoires à bibelots
et unités bar. Légèrement endommagées. Bois
ou mélamine. Vente finale. Prix ord. jusqu'à
699\$. Vente 99\$ à 599\$

20 SEULEMENT

Tables ovales «Carol Ann» fini laqué beige.
Égratignées. Vente finale. Prix ord. 499\$.
Vente 99\$ chaque

2 SEULEMENT

Vaisselle «Carol Ann» fini laqué beige. Pièces
manquantes. Vente finale. Prix ord. 899\$.
Vente 399\$ chaque

2 SEULEMENT

Vaisselle de style colonial fini érable orange.
Égratignées. Vente finale. Prix ord. 749\$
Vente 249\$ chaque

**MEUBLES DE
JARDIN**

RABAIS DE 50% sur toutes les tables, chaises
et parasols pour le jardin. Vente finale. Prix
ord. 12,99 à 300\$. Vente 649\$ à 149,99

**L'ÉLECTRONIQUE
EN SPÉCIAL!**

10 SEULEMENT

Chânes AM-FM stéréo. Remises à neuf. Vente
finale. Prix ord. 129\$ à 224,99
Vente 99,99 à 149,99

• Achats en magasin seulement.

• Vente finale.

• Peut s'appliquer aux articles déjà en vente.

• Frais de 15\$ à l'intérieur de la zone de
livraison.

**RABAIS
ADDITIONNEL
DE 15%**

**SUR LES PRIX
ÉTIQUETÉS DE
TOUS LES
APPAREILS
BEAUMARK REMIS
À NEUF**

Électroménagers.
Vente finale.
En spécial samedi seulement.

**RABAIS
ADDITIONNEL
DE 25%**

**SUR LES PRIX
ÉTIQUETÉS DE
TOUS LES
ENSEMBLES
MATELAS ET
SOMMIER SALIS OU
LÉGÈREMENT
ENDOMMAGÉS**

Vente finale.
En spécial samedi seulement.



VOUS RAFFOLEREZ DE NOS RABAIS!

Rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez-vous: Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.
Heures d'ouverture des magasins centre-ville: Du lundi au mercredi: 10h à 18h. Jeudi, vendredi: 10h à 21h. Samedi: 9h à 17h.
Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mercredi: 9h à 17h.

Simpson